

BLAGNAC : QUESTIONS D'HISTOIRE

Juin 1875 : « Que d'eau, que d'eau ! »

La croix du Languedoc sur l'église

Gens de mer sous la Révolution

Notre Marianne



Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 19 (Mai 2000)

Édité par l'Association pour l'Étude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS

Siège Social - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC

TABLE des MATIERES

Une croix du Languedoc dite de Toulouse à Blagnac	1
Gens de mer à Blagnac sous la Révolution française 1789-1799	5
Biographie d'une ville n° 2 : «Blagnac centre 1870»	10
Blagnac et la Garonne 1875 - Que d'eau, que d'eau !	14
Note historique concernant certains goujons de Garonne	21
Le château de Blagnac, une résidence pour très haut et puissant seigneur au XVIII ^e siècle	23
Nos rues et leur histoire : le parc et le moulin du château de Maniban	32
Notre Marianne	38

Photo de couverture : Sauvetage de sinistrés en 1875 (Musée Paul-Dupuy)

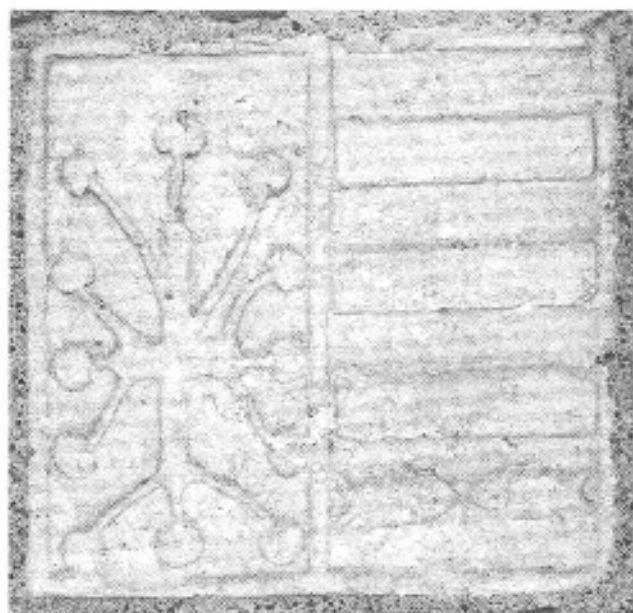
Responsable de publication : Germaine Ricard

Comité de Rédaction : Alain Lauret - Suzanne Béret - Daniel Bonzom - Henri-Robert Cazalé
Georges Lapoutge - Gabrielle-Renée Mezeix - Jacques Sicart - Jeannette Weidknet - Pierre Weidknet

N° ISSN : 1169-4408

UNE CROIX DU LANGUEDOC, DITE DE TOULOUSE, A BLAGNAC

UN PETIT MONUMENT ENIGMATIQUE



La mystérieuse croix.

Sur la façade du clocher de l'église Saint Pierre de Blagnac au-dessus du porche d'entrée on peut apercevoir une niche dans laquelle était placée autrefois une statue de la vierge, statue vénérée de nos jours à l'intérieur de l'église.

Le transfert de cette statue a dégagé sur le fond de brique de la niche une curieuse croix dont le dessin est celui de la croix du Languedoc dite « Croix de Toulouse » ou « croix Occitane ».

Cette présence insolite nous amène à nous poser quelques questions sur l'origine et la signification de cette croix. Celle-ci figure sur une plaque calcaire beige de quarante-cinq centimètres de long sur quarante-deux centimètres de haut, divisée en deux parties. Sur le côté droit sont gravées trois billettes superposées et deux poissons se faisant face, symbole incontestablement chrétien. Sur le côté gauche est sculptée la croix dont nous parlons.

Cette pierre a été scellée à cet endroit après la construction du clocher au XIV^e siècle. Il est évident que ce n'est pas son emplacement d'origine. Mais nous ne pouvons pas dire avec certitude si elle se trouvait à l'intérieur de l'église ou sur l'ancien clocher-mur situé au-dessus de l'abside actuelle ou dans l'ancien temple romain sur l'emplacement duquel a été édifié l'église (voir rapport de fouille de 1995 disponible à la médiathèque de Blagnac).

Cette croix se compose de branches inégales, chaque branche porte une sorte de « bouquet à trois rayons bouletés ». Ces douze boules s'appellent des « pommettes ».

QUELQUES ELEMENTS DE COMPARAISON

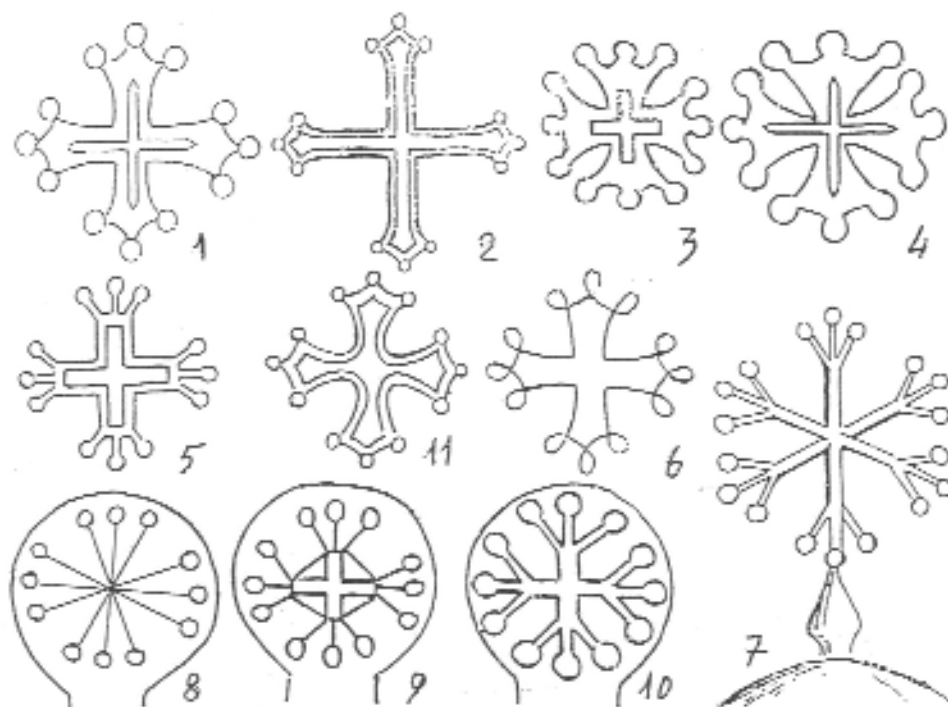


PLANCHE I. — Fig. 1. - Croix de Raymond VI, 1211. — Fig. 2. - Croix de Raymond IV, 1088. — Fig. 3. - Croix du Baptistère de Venasque, sur une pierre tombale. — Fig. 4. - Croix de l'abbaye de Sénanque, sur un tombeau. — Fig. 5. - Croix d'une monnaie de Venasque, 1148. — Fig. 6. - Croix de Tourfan (Turkistan chinois), gravure rupestre, 435. — Fig. 7. - Croix sur une coupole de Saint-Marc de Venise, fin XI^e siècle. — Fig. 8. - Croix, sur une stèle discoidale, à Saint-Michel-de-Lanès (Lauragais). — Fig. 9. - Croix, sur une stèle discoidale, à Montferrand (Lauragais). — Fig. 10. - Croix, sur une stèle discoidale, à Airoux (Lauragais). — Fig. 11. - Croix, sur le plan de Toulouse de Chalmandrier, 1774.

(Planche extraite de l'article de R. Camboulives)

Cette croix à douze pommettes se rattache à un type bien connu dans notre région. Après une longue évolution, devenue le symbole du Languedoc, elle figure encore aujourd'hui dans les armes de Toulouse et de la région Midi-Pyrénées.

La croix de l'église de Blagnac peut être rapprochée de celle découverte à Airoux en Lauragais (figure n° 10). La forme générale est la même. Toutefois, celle d'Airoux ornant une stèle s'inscrit dans un disque alors que celle de Blagnac tient dans un cadre rectangulaire. La forme du support explique les déformations. Celui-ci vu son étroitesse, n'a pas permis un large étalement des branches de la croix, ce qui donne au dessin une allure un peu irrégulière.

Ces croix bouletées se rencontrent aussi en Provence (figure n° 5).

Leur présence s'expliquerait par le rattachement à certaines époques de cette région aux possessions des Comtes de Toulouse.

En effet Guillaume III Taillefer, Comte de Toulouse avait épousé en 990 Emma, fille et héritière de Roubaud Comte de Provence. Celle-ci apportait à son mari les Comtés de Venasque et de Forcalquier, la Provence du Nord avec les régions de Basse-Durance et du Verdon ainsi que les droits sur les villes libres d'Avignon et plus tard de Marseille.

Raymond IV de Saint Gilles sera le premier à ajouter à ses titres de Comte de Toulouse et Duc de Narbonne celui de Marquis de Provence. Tous ses successeurs d'Alfonse Jourdain à Raymond VII conserveront ce titre.

Cette incursion en Provence est très importante pour notre sujet. Cette croix - très tôt associée aux Comtes de la Maison de Saint Gilles - viendrait-elle de Provence ? Certains érudits provençaux l'ont affirmé, ce qui mérite incontestablement réflexion.

DES INTERPRETATIONS CONTRADICTOIRES

De nombreux historiens ont étudié les problèmes posés par ce type de Croix. Nous nous appuyons essentiellement sur les travaux de Roger Camboulives (présentés lors d'une communication à la Société archéologique du Midi le 11 janvier 1966, publiée dans « l'Auta » n°454 en février 1980) et de Pierre Salies (« Archistra », n° XII, décembre 1994)

Roger Camboulives note que la croix la plus ancienne (1211) visible à Toulouse est celle qui orne une clef de voûte de la nef centrale de la cathédrale Saint

Etienne. Mais il souligne que la tradition locale veut que l'usage de cette croix par la Maison de Toulouse soit très antérieur et notamment qu'elle ait été portée par le Comte Raymond IV à la première Croisade (1096-1105).

En novembre 1095, le pape Urbain II proclame la guerre aux ennemis des chrétiens, Turcs ou Egyptiens, qui ont profané les lieux saints et massacré des pèlerins. Il exhorte la foule à partir pour libérer la ville sainte et prononce ces paroles : « Que la croix brille sur vos armes et vos étendards ! Portez-la sur vos épaules et sur votre poitrine... ». Nobles ou humbles paysans attachent alors sur leurs vêtements une croix toute simple ou « croix latine », celle du christ sur le calvaire, à branches inégales. Puis ils se mettent en route. Leur nombre est considérable, peut-être 600.000 ?

Les chefs de cette croisade doivent, selon Pierre Salies choisir « certainement des croix plus particulières, plus élaborées pour être plus facilement distingués dans l'immense foule, leur visage étant masqué par le heaume. C'est le bouclier, mieux encore que la bannière qui portera ce signe visible ».

Cette croix comtale, née de la croisade a-t-elle fait partie du patrimoine blagnacais dès cette époque ? Cela est possible. En effet, en 1098 un acte mentionne une église à Blagnac lorsque la ville est donnée par Guillaume IV Comte de Poitou et Duc d'Aquitaine au chapitre de Saint Sernin de Toulouse.

LES ORIGINES DE LA CROIX COMTALE

En choisissant cette forme de croix telle que nous la voyons sur le sceau, Raymond IV s'est-il inspiré de modèles préexistants ou a-t-il cru créer un modèle nouveau dans l'ignorance des créations antérieures ? Telle est la question que pose Pierre Salies. Il est bien difficile de répondre car comme il le note avec justesse : « la création humaine est un perpétuel recommencement ».

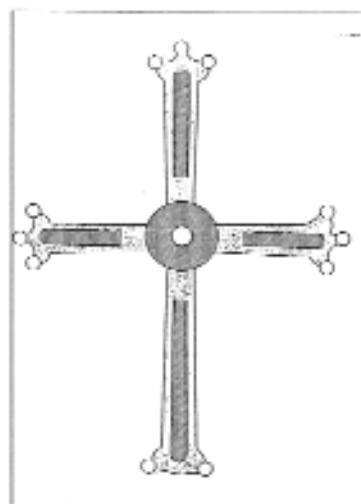
A ce niveau de leurs recherches, les deux auteurs dont nous suivons les analyses semblent relativement d'accord dans leurs interprétations.

En effet, on peut trouver des modèles antérieurs aux Croisades dans des pays lointains. Roger Camboulives remarque la présence de cette croix à Tourfou dans le Turkestan chinois (figure 6). Elle serait parvenue jusqu'à nous depuis l'Inde, l'Iran, le Moyen et le Proche Orient, les Balkans et l'Italie du Nord. Roger Camboulives signale des Croix « dites de Toulouse » à Venise sur une coupole

de la cathédrale Saint Marc (fin du XI^e siècle), à Pise sur la porte du Campo Santo et jusqu'en Catalogne espagnole au cloître de Santa Maria de l'Estany.

Toujours selon Roger Camboulives « l'itinéraire de cette croix semble suivre celle des Wisigoths des rives de la Mer Noire à l'Espagne, par les Balkans, l'Italie et les rives gauloises de la Méditerranée. Toulouse a été un temps la capitale de ce peuple et certains historiens comme Francis Guittou pensent que les Comtes de Toulouse étaient

peut-être de souche Wisigothique comme les Comtes de Rouergue qui ont donné ceux de Toulouse et tous nos comtes Raimondis ».



« Cruz de la Victoria » portée par le prince goth Pelayo à la 1^{re} victoire de la Reconquête, en 718.

Relique aujourd'hui conservée dans une fine dentelle de filigranes d'or et conservée au trésor de la cathédrale d'Oviedo. (extrait de l'article de P. Salies)

L'apparition de cette croix que l'on retrouve portée par « le prince Goth Pelayo à la bataille de Covadonga, première victoire de la reconquête de l'Espagne sur les Maures en 718 » remonterait donc au V^e siècle.

Mais à ce niveau de l'analyse Roger Camboulives et Pierre Salies divergent. Pierre Salies sans écarter totalement cette hypothèse note que cette « Cruz de la Victoria » est elle-

même précédée par d'autres croix semblables à la croix de Toulouse. Il avance l'hypothèse d'un groupe dit « des branches égales » comme celle que l'on trouve sur les stèles discoïdales funéraires du Lauragais.

Surtout Pierre Salies conteste une ultime version

de Roger Camboulives pour qui ce type de croix serait devenu un élément de la symbolique cathare. Pour cet auteur les hérétiques auraient adopté - voire inventé - ce type de croix pour se distinguer des catholiques dont le symbole est plutôt la croix latine ou croix à « branches inégales », présentes sur les édifices religieux ou à la croisée des chemins. Cette dernière affirmation est tout à fait plausible, mais il n'est pas sérieux de conclure que notre croix occitane serait d'origine cathare puisque, comme le fait remarquer Pierre Salies, elle existe avant la croix hérétique.

UN SYMBOLE MUNICIPAL AU DEVENIR INATTENDU

Au fil des temps, la croix latine de l'écu de Raymond VI se transforme avec des courbes élégantes et gracieuses et devient celle que nous connaissons aujourd'hui, finissant même par symboliser la ville de Toulouse.

D'après Roger Camboulives, cette croix était à « l'origine une roue solaire (comme celle de l'Inde) symbolisant la marche apparente du soleil dans le ciel, ses quatre



SCEAU DE RAIMOND VI, COMTE DE TOULOUSE

branches étant à la fois les directions cardinales comme dans la croix dite celtique mais aussi les quatre saisons de l'année et les douze petites sphères les douze maisons du Zodiaque ».

C'est d'ailleurs en s'appuyant sur cette conclusion que les édiles toulousains ont imaginé de décorer la place du Capitole d'une immense croix occitane dont chaque pommète est affublée d'un signe du Zodiaque.

Certains d'ailleurs ont voulu aller plus loin et voir dans cette croix le symbole des douze capitouls de Toulouse. Dès 1152, apparaît dans un texte un «*embryon de municipalité* » formé de «*six capitulaires*» de quatre juges et de deux «*avocats*» s'occupant des «*affaires judiciaires ou commerciales de la cité et du bourg de Toulouse*». En 1176, ce Conseil représente équitablement ces deux entités avec six «*Capitulaires* » pour la Cité et six pour le Bourg. En 1180, le nombre des consuls qui prendront le nom de «*Capitouls* » au XIII^e siècle passe à 24 : 12 pour la Cité et 12 pour le Bourg. On retrouve bien le chiffre 12 mais de là à conclure que les 12 «*pommettes* » représentent ces consuls ou capitouls, il y a là «*un pas de géant* » que l'on peut hésiter à franchir !

Pierre Salies s'en tient pour sa part à des réalités plus concrètes. Devant être fixée sur les boucliers des chefs de croisades «*ces croix faites de métal suggérant l'or* », demandaient «*quatre voire huit rivets* ». Mais la croix adoptée par les Comtes de Toulouse était plus difficile à plaquer sur un écu, chaque pointe nécessitant un rivet soit 12 au total. Ces douze rivets deviennent des ornements de la croix tracée «*en rouelles, puis en boules* ».

Comme la croix était le plus souvent inscrite dans un cercle, sceau, monnaie, clef de voûte sa forme se modifie. Ces boules se présentent alors «*en une sorte d'alignement circulaire, en couronne et sont mises davantage en évidence* ». Progressivement, la croix du Christ paraît oubliée et la croix dite de Toulouse n'est plus «*que le signe, la marque distinctive de la maison comtale toulousaine et, jusqu'à l'in vraisemblable preuve du contraire, elle ne peut être que cela* ».

Ainsi, nous venons de le voir, les interprétations de Roger Camboulives et de Pierre Salies ne s'accordent plus totalement, tant sur l'origine que sur la signification de la croix de Toulouse ou croix Occitane.

L'étude de la croix de Saint Pierre de Blagnac suggère quelques remarques qui peuvent sans doute orienter la réflexion.

En l'absence d'une étude scientifique du monument, il est impossible d'en proposer exactement une datation précise. Cependant sa présence dans l'église Saint Pierre de Blagnac confirme qu'il s'agit bien d'un symbole catholique, d'autant qu'elle est associée à des représentations dont l'interprétation religieuse est incontestable.

Si la croix de Toulouse apparaît bien, à l'origine comme un symbole comtal, étroitement lié à la maison de Saint Gilles, sa présence dans une église dépendant du chapitre de Saint Sernin et non du Comte, montre que très tôt le symbole a pris une signification plus générale, surtout à l'époque où s'affirme progressivement l'autorité de la Monarchie capétienne. Dès les derniers siècles du Moyen Âge, la croix aux douze pommettes est bien devenue le symbole du Languedoc.

Daniel Bonzom

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

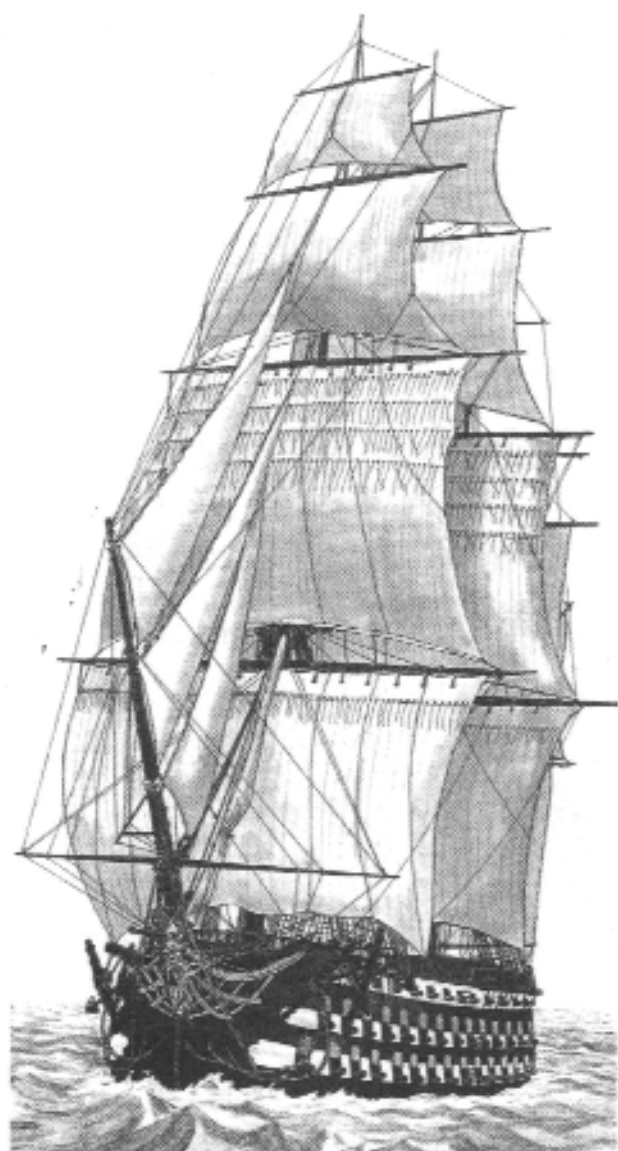
- R. CAMBOULIVES, «*Auta* », numéro 454 - Février 1980
- P. SALIES, «*Archistra* », Novembre - Décembre 1994
- P. WOLFF, «*Histoire de Toulouse* », éditions Privat, Toulouse, 1958.

GENS DE MER A BLAGNAC SOUS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE 1789-1799

*Oh ! Combien de marins, combien de capitaines
Qui sont partis joyeux pour des courses lointaines,
Dans ce murre horizon se sont évanouis !
Combien ont disparu, dure et triste fortune !
Dans une mer sans fond, par une nuit sans lune,
Sous l'aveugle océan à jamais enfouis !*

Victor Hugo :
Les rayons et les ombres

A la fin du XVIII^e siècle, les monarchies européennes hostiles aux idées nouvelles de la Révolution affrontent sur terre et sur mer les défenseurs de la jeune République française. Si de nombreux blagnacais en âge de se battre rejoignent l'armée de terre, beaucoup sont aussi dirigés vers la marine. Ils retrouvent alors parfois leurs aînés du village, matelots dont les longs voyages effectués sur les mers et les océans ont développé l'expérience. Les marins âgés restent au village, parfois dotés de modestes pensions.



*Vaisseau français de 118 canons lancé à Brest en 1790.
Editions Casterman - Dessin de Coppens.*

Les documents conservés aux archives municipales et départementales concernant la marine à cette époque citent 43 citoyens pour la commune de Blagnac alors peuplée de 1200 habitants environ. Ils nous renseignent aussi sur la dureté de la vie à bord des vaisseaux de l'Etat.

RECRUTEMENT

La loi sur les gens de mer du 7 janvier 1791 est claire :

« Article 3 : Les pêcheurs, baleliers des bacs, bateaux et autres bâtiments sur les lacs, canaux et rivières à l'intérieur du pays seront classés (sur les registres maritimes). Leur obligation au service public sur mer et dans les arsenaux aura lieu dans tous les cas de guerre ou de préparatifs de guerre ».

A cette époque, la plupart des appelés ou volontaires blagnacais pour la marine exercent en effet ces professions sur la Garonne. Ils sont incorporés à Rochefort, Brest ou Toulon.

GRADES ET FONCTIONS

Antoine Papeyre, Jean Gauget dit Alzon, Pierre Delpon et Pierre Galinat sont quartiers-mâtres, grade équivalent à caporal dans l'infanterie. Ils dirigent notamment les manœuvres des matelots sur le pont du bateau et au sommet des mâts ou des voiles.

Tous les autres marins blagnacais sont soit novices, c'est à dire apprentis, soit matelots confirmés. Certains exercent des fonctions particulières :

Pierre Hérisson et Hilaire Delpon sont charpentiers chargés de l'entretien des navires lors des traversées, notamment pendant les batailles navales.

Pierre Bacalerie, Pierre Guimbaud et Bernard Papeyre, charpentiers dits de haute-futaille réparent les très nombreux tonneaux remplis d'eau ou de nourriture nécessaire aux longs voyages.

Joseph Rocolle et Bernard Miquel, canonniers, sont responsables de l'entretien des pièces d'artillerie et de leur utilisation lors des combats.

François Pressac, âgé de 15 ans à peine lors de son incorporation est boulanger. Il prépare quotidiennement le pain destiné à l'équipage.

Les frères Jean et Gervais Toulouse ont la surprise d'être embarqués sur le navire «le Tonnant » en août 1792 avec le 28^e régiment de fantassins dont ils font partie.

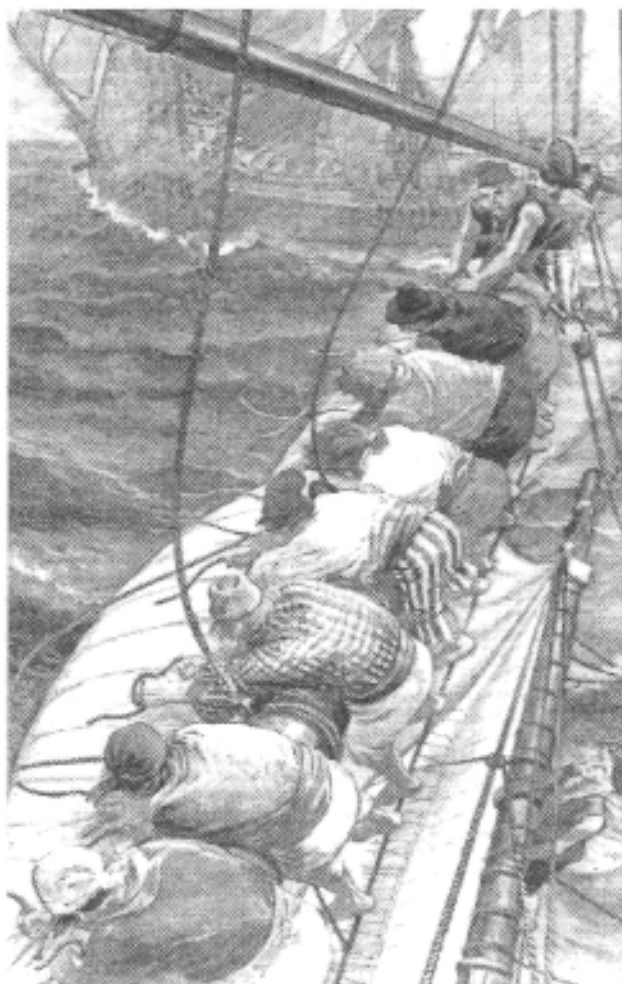
depuis leur récent engagement volontaire dans l'armée de terre. L'infanterie de marine a pour mission de tirer lors des batailles navales rapprochées ou lors d'abordages. Les matelots ainsi libérés des contraintes du combat peuvent se consacrer aux manœuvres du vaisseau dictées par la stratégie lors de l'affrontement.

Jean Miquel et François Debax restent au port. Le premier est employé sur le canot du bureau des armements à Toulon, le second est matelot de barque sur le canal de Rochefort.

Les marins blagnacais servent sur divers navires aussi bien en mer Méditerranée que sur l'océan Atlantique.

Quelques exemples : Vers 1794, Arnaud Lavignie navigue sur le vaisseau « *Triomphant* », Bernard Delpon sur « *le Magnanime* », Bernard Miquel sur « *le Censeur* », Hilaire Delpon sur « *l'Entreprenant* », Pierre Hérisson sur « *la Liberté* ».

Certains d'entre eux sont mariés. Bernard Miquel, Pierre Galinat, Hilaire Delpon, François Debax et Raymond Bourel sont, par exemple, les époux respectifs de Marguerite Bosc, Germaine Tournié, Catherine Caumont, Catherine Capmartin et Dominique Courderc.



Manœuvre en mer : pliage des voiles, vers 1795 par Pierre Brochard.

LES DANGERS

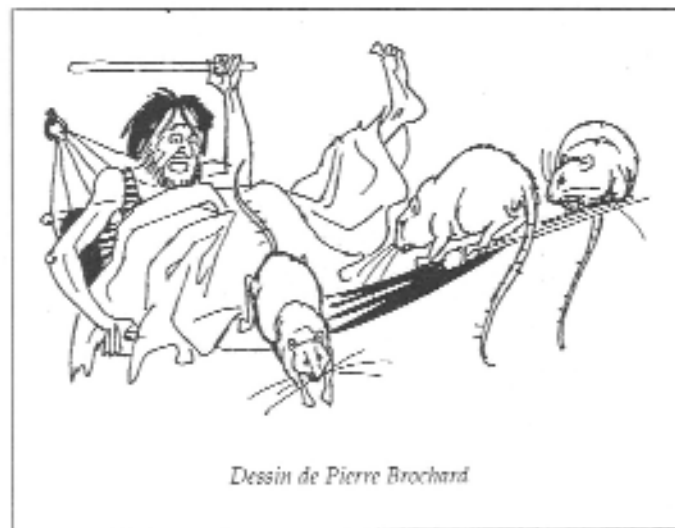
En mer, incendies, tempêtes et récifs sont depuis toujours la hantise des marins. Sur les navires, les manœuvres de réglage de la surface des voiles en fonction du vent sont très périlleuses car elles obligent les matelots à monter au sommet des vergues. Les chutes sur le pont du bateau ou dans la houle sont alors le plus souvent mortelles. La blessure de Jean Bentabole est moins dramatique comme en témoigne cet extrait du certificat médical signé par Dupré, maître en chirurgie à Blagnac et par Cantayre, maire du village, le 1er août 1791 :

« Certifions que le nommé Jean Pierre Bentabole, matelot âgé de 59 ans a depuis le retour d'une campagne sur mer la jambe et le pied droit gorgés à la suite d'une manœuvre de cordage. Nous avons été obligés d'ouvrir et de dilater pour détruire la carie des os qui, jointe à la mauvaise qualité de son sang, a rendu la maladie incurable et le met hors d'état de gagner sa vie et de nourrir sa famille ».

(A. D. II-G 1 L. 967, pièce 107)

LA SANTE SUR LES VAISSEAUX

A bord de chaque navire, le chirurgien fait aussi fonction d'infirmier en chef et de pharmacien. En raison de l'inévitable promiscuité, les maladies contagieuses sont un fléau pour les équipages. Le scorbut est aussi redouté. Causé par la carence en vitamine C quasi absente de l'alimentation des marins, il entraîne notamment un affaiblissement général du corps et la perte des dents. Si une escale ne permet pas d'embarquer rapidement fruits et légumes frais, la mort est inévitable. Moins graves, les infections douloureuses de la peau sont aussi très



Dessin de Pierre Brochard

TOULON.

MARINE.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇOISE.

CONGÉ LIMITÉ.

LIBERTÉ



ÉGALITÉ

De l'Administration du Port
 NOUS Chefs ~~Administration du Port~~ & de la
 comptabilité de l'Arsenal, en vertu de l'ordre à Nous
 adressé par le Citoyen *Léopold* ~~Médecin~~
 Civil de la Marine en ce Port, avons permis au Citoyen
Hilaire Delpon ~~de l'Administration du Port~~
 de s'absenter de cet Arsenal pendant ~~trois mois~~
 pour aller ~~se rétablir chez lui~~ *se rétablir à Blagnac*
 lui enjoignons, après ledit temps expiré, de retourner en
 ce Port pour y reprendre ses travaux.

A Toulon, le *vingt-neuf* prairial -
 l'an 3^e - de la République Française.

Le Chef d'Administration *Delon*

Le Chef de la
 Comptabilité de l'Arsenal



Vu par Nous
Léopold Civil de
 la Marine en ce Port.

Langlois chef des Ouvriers
 de l'arsenal

Mouton

Congé pour Hilaire Delpon de Blagnac

Archives familiales
 de Jean-Louis Rocolle

fréquentes en raison de l'humidité, du manque d'hygiène et du contact du corps avec les vêtements mouillés d'eau salée.

L'insalubrité des navires est aggravée par la présence d'innombrables rats que pièges et battues ne parviennent pas à éliminer.

Le 17 juin 1795, Hilaire Delpon, âgé de 34 ans à peine, bénéficie d'une permission de trois mois pour rétablir sa santé à Blagnac. Son certificat de congé limité nous décrit son triste état physique :

« Nous, chefs du mouvement du port, avons permis au citoyen Hilaire Delpon, quartier-maître, atteint de douleurs aux jambes, la vue fort affectée, étant de plus privé d'une grande partie de ses dents d'après le rapport des médecins et chirurgiens de la marine, de s'absenter pendant trois mois pour aller se rétablir chez lui et respirer l'air natal ».

A Toulon le 29 prairial an 3 de la République
 (voir document ci-contre)

LA BATAILLE NAVALE

La guerre navale révolutionnaire oppose essentiellement l'Angleterre à la France.

Les batailles se livrent le plus souvent entre deux escadres composées de plusieurs navires.



Principaux événements :

· 17 décembre 1793 : L'escadre anglaise occupant Toulon est chassée mais 12 vaisseaux français sont détruits.

· 28 mai au 1^{er} juin 1795 : La bataille dite d'Ouessant a lieu 700 km environ au large de nos côtes. L'escadre

Matelots canonniers français lors d'une bataille navale par Maurice Toussaint

française a pour mission d'empêcher l'escadre anglaise d'intercepter l'énorme convoi de 117 navires marchands partis d'Amérique pour ravitailler en blé, farine et produits tropicaux, la France en crise de disette. Dans l'affrontement, 7 vaisseaux républicains sont perdus mais le convoi complet passe et arrive à bon port.

- Mai 1798 : Les 35.000 hommes qui participent à l'expédition d'Égypte sont embarqués sur 280 navires de transport de troupes escortés par 55 vaisseaux de guerre. L'immense convoi quitte nos côtes méditerranéennes et se dirige vers l'île de Malte dont nos soldats s'emparent. Il repart alors vers l'Égypte qu'il atteint le 1er juillet sans que la marine anglaise ne repère son itinéraire.

- 1^{er} et 2 août 1798 : L'escadre française du vice-amiral Brueys composée de 13 vaisseaux est anéantie dans la rade égyptienne d'Aboukir par l'escadre anglaise du contre-amiral Nelson.



l'in 18e siècle : matelots français par Job.

- 12 octobre 1798 : 6 frégates et 1 vaisseau républicains sont détruits lors de la tentative française de débarquement en Irlande.

L'horreur d'une bataille navale est très difficile à imaginer. En raison de la faible portée efficace des canons de l'époque, les affrontements ont lieu le plus souvent à courte distance, de 100 à 500 mètres maximum.

Conséquence : Les tirs d'artillerie et de fusil ont des effets dévastateurs. Les éclats de bois sont souvent aussi meurtriers que les boulets et la mitraille. Sur le pont supérieur, les chutes de mâts et de vergues brisés écrasent les matelots malchanceux. Au bruit assourdissant des canons s'ajoutent les cris des blessés. La fumée épaisse des tirs d'artillerie et sa forte odeur de poudre se répandent dans le navire. Ce calvaire est le plus souvent très long. La bataille navale d'Aboukir, par exemple, com-

mence vers 16 heures et se termine, pour l'essentiel, à 22 heures. Pendant 6 heures, les marins des deux camps doivent donc maîtriser leurs angoisses et leurs souffrances.

GRANDEUR DU METIER DE MARIN

A Blagnac comme ailleurs, une solide tradition maritime caractérise certaines familles. Chez les Delpon, les Debax ou les Bentabole, on est matelot de père en fils. L'historien Lavigne souligne que 15 des 24 blagnacais volontaires pour défendre le pays en 1792 demandent une incorporation sur les vaisseaux. La fascination exercée par l'univers marin et par la découverte de pays inconnus explique cet enthousiasme. Le modeste salaire accordé aux gens de mer en service peut aussi, il est vrai, tenter les moins favorisés.

A leur retour au village, nos matelots survivants des guerres révolutionnaires sont riches de souvenirs tragiques ou merveilleux. Il est temps de sortir leurs noms de l'oubli.

ETAT DES GENS DE MER DE BLAGNAC (1789-1799)

- Gens de mer « hors service » en 1791 (A. M. T. 2 H 37)

Antoine Delpon, 78 ans ; Thomas Minville, 53 mois sur les vaisseaux, âgé de 58 ans ; François Debax, 40 mois sur les vaisseaux, âgé de 74 ans ; Gervais Debax, 30 mois sur les vaisseaux, âgé de 66 ans ; Jean Tragné, 54 ans ; Pierre Bosc, 60 mois sur les vaisseaux, âgé de 51 ans ; Hilaire Boué, 30 mois sur les vaisseaux, âgé de 58 ans ; Jean Pierre Bentabole, âgé de 59 ans ; Antoine Massias, âgé de 57 ans.

- Gens de mer en service en 1791 (A. M. T. 2 H 37)

Antoine Papeyre, 57 mois sur les vaisseaux, âgé de 40 ans ; Pierre Galinat, 78 mois sur les vaisseaux, âgé de 33 ans ; Jean Gauget dit Alzon, 59 mois sur les vaisseaux, âgé de 30 ans ; Pierre Delpon, 38 mois sur les vaisseaux, âgé de 40 ans ; François Galinat, 61 mois sur les vaisseaux, âgé de 36 ans ; Barthélémy Galinat, âgé de 29 ans ; Bernard Denglade, 25 ans ; Joseph Bentabole, 9 mois sur les vaisseaux, âgé de 50 ans.

- Blagnacais sur les vaisseaux à partir de 1792 (A. D. H-C 1 L 967)

Pierre Bacalerie, 19 ans en 1795 ; Jean Bentabole, 24 ans en 1793 ; Jean Bosc, 22 ans en 1794 ; Raymond Bourrel, dit Maillé, 24 ans en 1793 ; Gilbert Couderc, 16 ans en

1794 ; Jean Couderc, son frère, 23 ans en 1794 ; Pierre Daubian, 23 ans en 1794 ; François Debax, 28 ans en 1795 ; Hilaire Delpon, 34 ans en 1795 ; Pierre Gironis, 25 ans en 1794 ; Pierre Guimbaud, 28 ans en 1794 ; Pierre Hérisson, 19 ans en 1793 ; Bernard Miquel ; Bernard Papeyre, 22 ans en 1793 ; Pierre Papeyre, son frère, 24 ans en 1793 ; François Pressac, 16 ans en 1794 ; Joseph Rocolle, 25 ans en 1793 ; Jean Tragné, 18 ans en 1793 ; Jean Miquel, matelot depuis le 8 juillet 1792, toujours présent sur son navire en juin 1793 ; Pierre Hérisson, 19 ans en 1794.

- Blagnacais en service dans la marine en 1797 (A. D. H-G 1 L 967, pièce 36)
Arnaud Lavigne, 24 ans ; Bertrand Dadé, 25 ans, fils de Raymond, 34 mois de service sur les vaisseaux ; Jean Dadé, fils de Pierre, 25 ans ; Dominique Pradet, 15 mois sur les vaisseaux, âgé de 27 ans.

Malgré la supériorité numérique de la marine anglaise, nos marins font preuve d'héroïsme pendant les guerres révolutionnaires. Ils méritent sans aucun doute le compliment cher aux citoyens de la Première République :

« Les gens de mer de Blagnac ont bien mérité de la patrie ».

Jacques Sicart

LIBERTÉ,



ÉGALITÉ.

Remerciements :

Monsieur Jean-Louis Rocolle
Monsieur Yves Chazottes

SOURCES :

- Archives municipales de Toulouse 2 II 37
- Archives départementales de la Haute-Garonne : 1 L 967 et 1 L 971
- ALCERRA (Martine) et MEYER (Jean) : Marines et Révolution - Editions Ouest-France 1988
- STRÄTER (Pierre-Henri) : A bord des grands voiliers du 18 siècle - Editions Hachette 1984
- PLATT (Richard) : A bord d'un vaisseau de guerre - Editions Gallimard 1993
- CHARTRAND (René) : Sea soldiers - Editions Osprey 1990

BIOGRAPHIE D'UNE VILLE «BLAGNAC CENTRE 1870» PREMIÈRE OUVERTURE DU CENTRE DE BLAGNAC SOUS LE SECOND EMPIRE

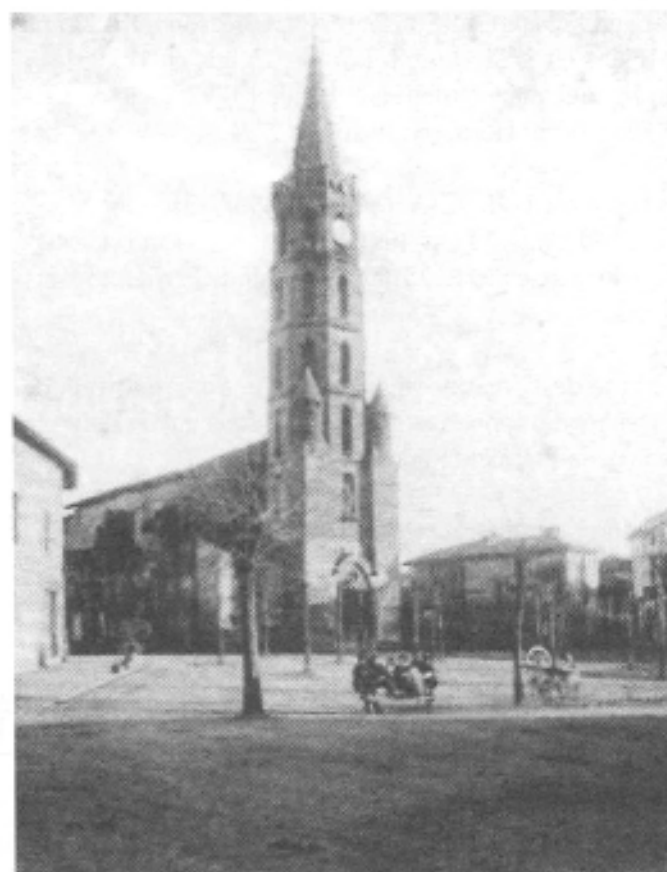
Nous évoquons dans le précédent numéro de notre revue le projet de quai bordant la Garonne qui avait été prévu dans le cadre du Plan d'Alignement des rues de Blagnac adopté en 1868. Si ce quai ne fut jamais réalisé, c'est parce que deux autres opérations d'envergure mobilisaient alors les énergies des élus locaux (et les finances locales) et faisaient l'objet de débats souvent passionnés, chacune étant porteuse d'une lourde signification symbolique et politique dans cette société villageoise confrontée aux mutations sociales du XIX^e siècle : fallait-il construire une MAIRIE-ECOLE ou monumentaliser L'EGLISE ?

La population blagnacaise, très influencée en général par les idées de l'opposition Républicaine à l'Empire, élut Bertrand Lavigne comme maire en 1848 ; il le restera jusqu'en 1851, date à laquelle, comme Républicain il est relevé de ses fonctions et remplacé par Jean Rocolle. Aux élections de 1852 puis de 1855 Lavigne est chaque fois réélu mais il refuse de prêter serment à l'empire et Rocolle reste maire : les efforts principaux seront portés sur la valorisation de l'église paroissiale. C'est la période autoritaire de l'Empire où Napoléon III s'appuie notamment sur le clergé, avant l'évolution libérale qui se dessine à partir de 1860. En 1865 Debax devient maire, avec Lavigne pour adjoint, et ils mèneront à bien de nombreux travaux de modernisation dont la construction de la Mairie-Ecole est le plus important, tout en achevant le dégagement de l'église initié par le maire précédent.

1862-1865 : « FAIRE UNE AVENUE CONVENABLE A L'EGLISE »

Le Conseil Municipal du 2 février 1862 considère « que l'église n'a aucune avenue¹ convenable, qu'elle est entièrement masquée par les maisons existantes sur le boulevard », qu'elle est peu visible et que la circulation est difficile dans le village pour les charrettes. Il décide de la dégager. L'église était alors blottie au cœur du noyau villageois, maison de Dieu parmi les hommes : tout autour d'elle l'enclos du cimetière, devant son porche un simple élargissement de quelques mètres carrés tient lieu de parvis, l'accès se fait par une rue de 2 mètres de large.

¹ «avenue» est utilisée ici par le compte rendu du conseil municipal dans son premier sens : «chemin par lequel on arrive en un lieu» (dict. Robert 1972), et non dans le sens moderne qu'il prend peu à peu à la même époque de «large voie urbaine d'accès» (idem).



L'église de Blagnac dégagée vue du boulevard avec la place plantée selon l'aménagement initial, photographie au début du XX^e siècle.

transformés, réinventés conformément à un moyen-âge idéal ; c'est ainsi que naquirent semblablement de nombreuses coutumes, danses, musiques, et même langues qui constituent nos folklores. Le monument doit être aussi un point de repère dans la ville : les bâtiments publics nécessaires à la société moderne (Hôtels de Ville, gares, palais de justice, opéras, hôpitaux...), que l'on construit alors, comme les témoignages valorisés du passé servent de cible au bout des avenues ;

Mais au XIX^e siècle, à Blagnac comme dans toute l'Europe, on assiste à l'invention du monument historique d'abord : l'église doit être mise en valeur, on doit pouvoir en faire le tour pour l'admirer comme témoignage du passé, quitte à transférer hors de la ville le cimetière et à emballer l'église dans de fausses façades régulières afin de masquer les irrégularités comme on prévoit de le faire à Blagnac. La cité de Carcassonne, le donjon du Capitole, la basilique Saint Sernin, comme à peu près tous les bâtiments historiques, furent ainsi au XIX^e reconstruits,



Le centre ancien de Blagnac avant et après les travaux menés sous le Second Empire :

- à gauche, sur un extrait du cadastre levé au début du XIX^e siècle, on distingue l'église entourée de l'enclos du cimetière, les maisons qui, au-delà d'une ruelle la séparent du boulevard ; la Maison Commune figure en noir, dans l'îlot situé en bord de Garonne.
- à droite, le même quartier sur le cadastre dressé en 1951 et modifié comme support du Plan d'Urbanisme Directeur proposé par R. Viguier dans les années 1960 (ce plan porte en effet la nouvelle appellation de la place de la Mairie en place Jean-Louis Puig donnée en 1966) : l'église (en noir) est délogée et mise en valeur ; la Mairie-Ecole (en noir) est désormais installée à son emplacement actuel, mais n'occupe pas encore l'emprise que lui conféreront deux agrandissements successifs.

il n'y a pas alors besoin de signalisation routière pour que chacun puisse savoir vers où conduit une rue.

Mais de la décision à la réalisation le chemin sera long et complexe. Le refus de vendre des propriétaires des deux maisons concernées amène le Conseil Municipal du 4 mai 1862 à lancer une procédure d'expropriation selon la loi de 1841 (à l'époque les indemnités étaient très favorables aux intérêts des propriétaires). Ce à quoi le préfet répond le 26 août que l'expropriation n'est possible que si est établi un plan général d'alignement des rues de la commune, ou tout au moins un plan partiel du secteur concerné. Un tel plan partiel, établi par M. Rocolle est adopté par

le conseil du 1er février 1863, mais il doit être modifié pour être conforme à l'avis du Conseil des bâtiments civils de la Haute-Garonne du 12 novembre 1863. Lorsque cet obstacle est franchi s'ouvre l'Enquête d'Utilité Publique dont le rapport est communiqué au préfet le 24 novembre 1864 : le commissaire enquêteur, qui n'est autre que le maire de la commune voisine de Beauzelle, après avoir indiqué qu'il n'avait pas rencontré à Blagnac d'opposition au projet, manifeste tout de même la sienne car il pense que d'une part il faudrait « pour faire les choses bien » détruire plus de maisons et que d'autre part « il serait plus utile de construire une mairie école ». Passant outre cet avis, le Conseil Municipal confirme sa décision le 8 janvier puis le 14 mai 1865.



La Mairie-Ecole avec son étage et son campanile, mais sans la grille initialement prévue, telle qu'elle se présentait il y a un siècle, alors située à la périphérie du centre.

Obligation est même faite aux propriétaires des terrains entourant l'église (et dont le fond du jardin donnant sur le cimetière se retrouveront désormais en façade), d'édifier un mur de clôture à leurs frais « en brique cuite ou caillou, avec chaux et sable, d'une hauteur uniforme de 2 mètres, avec un chaperon de brique cuite de 30 centimètres de haut. Ce mur doit être badigeonné du côté extérieur, c'est à dire du côté de l'église ». Alors que, au nom d'une tradition inventée récemment, la mode de la fin du XX^e siècle est de faire apparaître des matériaux souvent économiques de piètre qualité que nos aïeux s'évertuaient eux à cacher sous des enduits, ce règlement local de 1865 pourrait valablement inspirer les urbanistes et les habitants contemporains. Les enduits et badigeons, souvent à la chaux, protégeaient les façades du ruissellement et soulignaient une architecture locale caractérisée par l'usage de la brique mais par le dialogue savant entre enduit et brique (celle-ci étant en outre redessinée sur un badigeon couleur brique pour obtenir un aspect plus régulier comme c'est le cas par exemple pour la façade du Capitole).

1865 : PRIORITE A LA MAIRIE-ECOLE

Dès la première réunion de la municipalité Debax le 24 octobre 1865, la priorité est donnée à la construction d'un bâtiment regroupant une nouvelle mairie, une école et un logement pour l'instituteur. Plus d'une année sera nécessaire pour trouver l'emplacement convenable, disponible et abordable : en effet « *pour faire quelque chose de bien, il faut que l'édifice soit à découvert* » mais les propriétaires des premiers emplacements envisagés (près de l'ancienne Mairie, sur le boulevard, ou à l'entrée du village) ont des exigences financières « *exorbitantes* ».

Surtout les élus doivent faire un choix stratégique : la nouvelle Mairie doit-elle être située dans « le noyau de village » ou dans ses franges qui s'urbanisent à peine ? Symboliquement il s'agit d'assumer ou non la réalité nouvelle de l'extension urbaine, d'une société en évolution. La « Maison commune » qui abritait la municipalité ancienne était logiquement située en plein centre du vieux centre, sur la grande rue (actuelle rue du « Vieux Blagnac ») ; construire la nouvelle mairie hors du vieux centre, c'était déplacer le centre de gravité de la vie locale et de ses représentations ; c'était accepter et encourager l'évolution, l'ouverture. Le choix final, en 1866 sera de faire de la nouvelle Mairie-Ecole un monument symbole des temps nouveaux réunissant les deux institutions phares de la nouvelle société laïque et (bientôt officiellement) républicaine. La décision est prise (Conseil du 2 décembre 1866) d'édifier le bâtiment « sur le terrain Lavigne caulet rue de l'Oratoire (actuelle place J.L. Puig), « entre cour et jardin avec une grille sur la rue, pour un coût de 12.000 francs », selon les plan de l'architecte Delor.

De fait, la nouvelle mairie deviendra, à son emplacement actuel, le nouveau pôle de Blagnac déjà inconsciemment en marche vers une croissance qui verra son centre se déplacer peu à peu vers l'ouest. Ce mouvement, en dépit de la tentative de l'architecte urbaniste R. Viguier un siècle plus tard de relocaliser la mairie au cœur du vieux noyau, se poursuivra avec l'installation de la Poste puis de nombreux commerces dans la rue Pasteur qui n'était en 1970 qu'une rue déserte de faubourg.

Cependant, le conseil refuse le 10 février 1867 le recours à un emprunt de 10.000 francs proposé par le maire. La construction sera finalement rendue possible par l'attribution de subventions du préfet et du Ministère de l'Instruction Publique du 18 décembre 1868. Cette subvention décidée par le ministre Victor Duruy, symbo-

le de l'ouverture politique moderniste de l'Empereur, était d'ailleurs assortie de remarques incitant la municipalité à des économies : le ministre propose de réduire le coût de la construction par la suppression du vaste vestibule (hall) prévu en rez-de-chaussée « *pas indispensable* », et donc de l'étage prévu pour la salle du conseil. Ce à quoi le conseil municipal rétorque qu'une réunion du conseil en rez-de-chaussée peut être « *interrompue ou contrôlée par les passants* », et que surtout « *Blagnac est une des communes les plus importantes du département* » et qu'elle « *doit construire un édifice qui, dans sa simplicité présente un certain caractère : or lui enlever son 1^{er} étage et son campanile serait bien certainement s'aliéner une population sur laquelle le gouvernement a toujours pu compter* ». En termes choisis, ce chantage politique témoigne de la charge symbolique de l'architecture.

Signe supplémentaire de modernité, le toit sera finalement couvert de tuiles mécaniques considérées par les élus comme plus élégantes que les tuiles canal initialement prévues et moins chères. Les travaux entrepris en 1869 seront achevés l'année suivante mais plusieurs années seront encore nécessaires pour réparer les mal-façons, décorer et meubler l'édifice.

Parallèlement, les travaux de dégagement des alentours de l'église sont relancés en 1869 à la suite de la déclaration d'utilité publique de l'opération (20/2/69) : face à la menace d'expropriation les propriétaires réticents préférèrent un accord amiable avec la municipalité. Le conseil qui avait refusé d'emprunter 10.000 francs pour la mairie-école en février 1867 prétextant des insuffisances budgétaires, avait accepté un emprunt de 20.000 francs en août de la même année pour l'achat des maisons et terrains autour de l'église : les décisions ne répondent pas toujours à la logique économique par lesquelles on les justifie.

Ainsi furent menées ces deux opérations essentielles pour l'avenir de Blagnac en ce XIX^e siècle de changement de manière certes chaotique mais la ville s'est toujours faite ainsi, avec du temps, des hésitations, des contradictions : comme la vie et c'est ce qui précisément la rend vivante. Aujourd'hui une nouvelle étape s'ouvre avec l'opération « Blagnac 2010 », qui dans un contexte et avec des objectifs nouveaux, vise à apporter la contribution de notre époque à la longue construction de notre ville, de son espace et de sa société.

Pierre Weidkmet

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Revue « Blagnac, questions d'histoire » n° 12 nov. 1996 : « L'hôtel de ville reflet de son temps » par Suzanne Béret
- ECHE (Guy), « Blagnac, ville et village », Toulouse, Eché 1985
- LAVIGNE (Bertrand), « Histoire de Blagnac », Toulouse 1875, réédition Marseille, Lafitte 1978
- Archives Municipales de Blagnac : procès verbaux des séances du Conseil Municipal.

BLAGNAC ET LA GARONNE 1875 - QUE D'EAU, QUE D'EAU !



Limites du champ d'inondation de la Garonne le 23 juin 1875

Au cours des siècles, on ne peut dissocier Blagnac de la Garonne, tant la vie de la communauté blagnacaise a été marquée par la proximité du fleuve. Une grande partie de la population vivait des ressources procurées par le fleuve.

« *Je vais à Garonne* » disent encore les vieux blagnacais. Pêcheurs, bateliers, meuniers, pêcheurs de sable, blanchisseuses, tiraient directement leur vie du cours d'eau. Les paysans cultivaient les riches terres alluviales du Ramier et des Quinze sols. Chacun pouvait aller ramasser les galets nécessaires à la construction ou à l'agrandissement du logis.

Mais les rapports des riverains avec le fleuve étaient loin d'être toujours aussi sereins : recevant avant Toulouse l'apport de l'Ariège, la Garonne est encore un torrent montagnard. Au cours des siècles, des crues nombreuses et violentes ont maintes fois ravagé Ramiers et Quinze sols. Changeant de lit à chaque occasion, la Garonne a été la source inépuisable de conflits entre riverains.

22 AU 24 JUIN 1875 : LA CRUE MILLENAIRE

Ce fut, comme on disait, « *lou grand aïgal* ». Pluie diluvienne sur tout le sud-ouest depuis le début du mois de juin : au 21 juin, il pleuvait depuis plus de 52 heures. Dans la nuit du 22 au 23, la Garonne sortait de son lit. Le 23 à midi, elle atteignait la hauteur de la crue de 1855, soit environ 6m50. Dans la nuit du 24 au 25, la côte maximale de 9m47 était atteinte au Pont Neuf. Mais déjà le 24 à 13 heures, le pont Saint-Pierre s'écroulait. A 18h30, c'était le tour du pont Saint-Michel, et au même moment les eaux franchissant une brèche dans le Cours Dillon, envahissaient le quartier Saint-Cyprien, ravageant tout sur leur passage.

La décrue, car tout a quand même une fin, s'amorça dans la journée du 25. Mais elle laissait 209 morts et plus de 1200 maisons détruites dans ce quartier dévasté où l'eau avait atteint 5m dans les rues les plus basses.

UNE VISION D'APOCALYPSE A BLAGNAC

A Blagnac, les dégâts furent considérables. Laissons la plume au rédacteur en chef de « *La Dépêche* » qui traite de Blagnac.

« *Qui ne connaît Blagnac à Toulouse et dans les environs ?... C'était le pèlerinage choisi des amants du soleil et de la verdure. Aujourd'hui, quel spectacle attristant ! De tous côtés, dévastation et ruine. Les blés et les récoltes spéciales qui faisaient la richesse des cultiva-*

teurs de cette contrée sont complètement couchés lorsqu'ils ne disparaissent pas tout à fait. Toute la partie de la campagne de Blagnac qui, d'après la trulitum, formait l'ancien lit de la Garonne, et qui est composée de terrains d'alluvions, présente un aspect désolé. En une nuit le fleuve a grossi, emporté les moissons, ravagé les champs et les rendant infertiles. Sur une vaste étendue, ce ne sont plus que de vastes et épais bancs de sable. Certains, près de la route de Grenade (actuellement Vieux chemin de Grenade, NDLR) ne présentent pas cet aspect d'une bande sablonneuse ; ils montrent encore leurs récoltes, mais envasées et totalement perdues.

Même spectacle sur toute l'étendue des grands Ramiers, compliqué par l'aspect d'une véritable montagne d'épaves de toute nature, roulées par les flots, qui se sont arrêtés au milieu d'arbres brisés ou déracinés. Là se trouve le Jupiter « le grand dragueur », comme on l'appelait à Toulouse¹. A côté, sont échouées d'énormes parties des « ponts de fil de fer »² et une incroyable quantité de madriers, bois de construction, linge, meubles brisés, etc. etc. C'est là également qu'a été retrouvé, avec d'autres cadavres de personnes inconnues le corps du regretté Marquis d'Hautpoul, la tête à demi envasée, et les jambes enchevêtrées dans des arbres couchés ».

DES CADAVRES DANS LES RAMIERS

Le Marquis d'Hautpoul, âgé de 56 ans, s'était noyé en portant secours à des personnes réfugiées dans les étages d'une maison de la rue Viguerie (quartier Saint Cyprien). L'embarcation où il avait pris place avec le brigadier Sistac chavira dans un remous. Le brigadier put saisir un bec de gaz et grimpa jusqu'à une fenêtre de l'hospice de la Grave. Le Marquis moins heureux tenta de se cramponner à une épave mais fut entraîné par le courant qui le déposa à Blagnac.

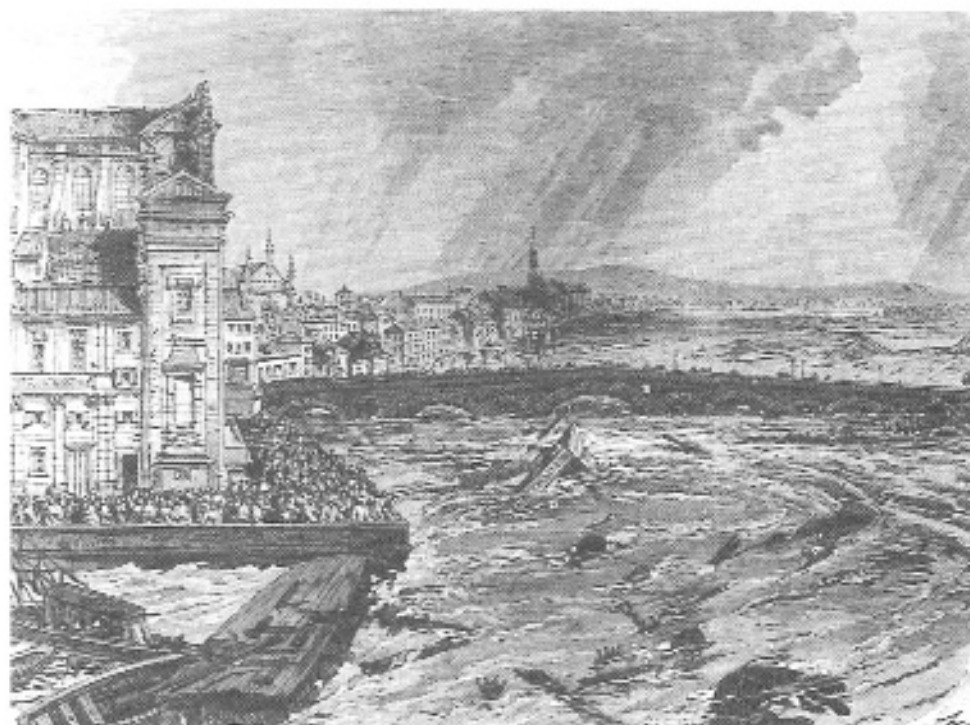
Outre le Marquis d'Hautpoul, huit autres cadavres furent découverts entre le 24 juin et le 3 juillet aux Ramiers ou aux Quinze Sols : ceux de Baquier Etienne, 23 ans, de Groc Rosalie, 65 ans, de Clermont Pierre, 36 ans, de Lapoux Marie, veuve Clermont, mère du précédent, 70 ans, de Barat Marie, 37 ans. Les trois autres corps ne purent être identifiés : un homme de 55 ans environ, deux femmes, de 40 et de 45 ans environ. On ne déplora aucune victime parmi la population blagnacaise.

UN SAUVETAGE INESPERÉ

Dans cet univers de désolation, note plus réjouissante, l'aventure d'un nommé Roques, habitant auprès du Pont de Blagnac, côté Toulouse (actuel Chemin de la

¹ drague qui ramassait le sable à l'aplomb du Quai de Tournis.

² on appelait ainsi les ponts Saint Michel et Saint Pierre qui étaient à l'époque des ponts suspendus.



Quand le fleuve dévastateur provoque la stupeur des riverains. (Musée Paul Dupuy)

Garonne, un peu après le garage Lozes), aventure relatée par Louis Braud, rédacteur en chef à la Dépêche :

« Un homme nommé Roques habitait avec sa famille une petite maisonnette située sur la rive droite de la Garonne, un peu en avant du pont (suspendu) de Blagnac. Après avoir mis les siens en sécurité, Roques rentra chez lui pour tenter de sauver ses meubles, mais les eaux grandissant avec rapidité l'assaillirent bientôt et l'empêchèrent de fuir. Il appela au secours, on essaya de le sauver, tous les efforts furent inutiles. Heureusement le sang froid ne le quitta pas une minute : il démolit les murs de sa maisonnette, le plancher de sa chambre demeurant entier. Bientôt entraîné par le fleuve, Roques s'abandonna au courant sur cet ingénieux radeau, au risque d'être brisé contre les épaves qui tourbillonnaient à ses côtés. Après une course effrénée d'un kilomètre environ, le plancher heurta violemment un arbre. Roques embrassa le tronc et grimpa dans les branches. C'est ainsi qu'il passa la nuit, dans des tranches mortelles, au milieu de l'obscurité la plus profonde, entendant à chaque instant le mugissement des eaux furieuses et le craquement des arbres. Quand le jour vint, les arbres qui le soir se trouvaient autour de lui avaient été déracinés : il était sur un solide



Les paysans de la banlieue de Toulouse surpris par les eaux. (Musée Paul Dupuy)

noyer, son plancher-radeau à quelques mètres. Vers onze heures du matin, des bateliers allèrent à sa recherche, mais en vain, on ne le trouva pas. Ce n'est que sur les trois heures de l'après-midi qu'il fut possible de le retirer, exténué de faim et de fatigue. Nous n'ajouterons pas « de soif » car Roques avait pu pourvoir à ce besoin.

Vers les 10 heures du matin, les eaux laissèrent à découvert une barrique pleine, placée sur des morceaux de bois. Roques se dirigea vers elle, dans l'eau jusqu'à la ceinture, le mit en perce au moyen de son couteau qu'il n'avait pas abandonné, se réconforta, et regagna son arbre-refuge jusqu'à l'arrivée des bateliers sauveteurs ! »

UN ELAN DE SOLIDARITE

Il se manifesta dans toute la France dès l'amorce de ces malheureux événements. Le 23 juin, le Maire de Toulouse ouvrit une souscription qu'il inaugura avec un versement de 200 francs.

Le samedi 27, le Maréchal de Mac Mahon, Président de la République, arrive à Toulouse en début d'après-midi. Après un passage à la Préfecture, il se rend

dans le quartier Saint Cyprien et c'est là, devant l'étendue du désastre, qu'il prononce le fameux :

« Que d'eau, que d'eau ! ». Pour être objectif, son discours ne s'est pas limité à cette exclamation passée à la postérité. Il continua par ces mots :

« Messieurs, vous avez subi des désastres au-dessus de toute expression. L'Assemblée Nationale a déjà voté une allocation * mais lorsqu'elle connaîtra l'étendue de vos malheurs, nul doute qu'elle ne vote le nécessaire : nous ferons tout notre possible afin d'adoucir votre sort ».

Et le même jour, une souscription nationale était ouverte, et sous la présidence de la Maréchale de Mac Mahon, est créé un Comité de secours chargé de collecter les dons et d'en assurer la répartition.

Des comités départementaux, présidés par les Préfets, sont mis en place, et des comités locaux présidés par les Maires des communes sinistrées sont chargés de recevoir les demandes motivées d'indemnisation des dégâts causés par la crue.



Le Maréchal de Mac Mahon visitant les inondés en 1875 «que d'eau, que d'eau !» (Musée Paul Dupuy)

LE COMITE LOCAL DE BLAGNAC

Il est composé de M. Ferradou, Maire, et de MM. Saux, Lavigne, Marquès, conseillers municipaux, de Lafaurie, curé de Blagnac, Godar, Monnié et Cousin , Le 23 juillet, un rapport de la 27^e Légion de la gendarmerie, compagnie de la Haute-Garonne, précise pour Blagnac, 23 maisons, 11 étables ou granges, et un

* 100.000 francs votés le 24 juin.

moulin entièrement détruits, 19 maisons ou granges plus ou moins gravement endommagées, mais réparables, et selon un inventaire supplémentaire, 8 de plus. La plupart des maisons détruites se situent au petit port de Blagnac (actuellement rue du Bac), et dans la rue du Moulin, en bordure du canalet.

Le 14 juillet précédent, lors d'un conseil municipal extraordinaire, le Maire Ferradou avait donné lecture d'un courrier de M. le Préfet de la Haute-Garonne demandant aux communes de venir en aide aux sinistrés suivant les possibilités de leur budget et de verser les fonds au Comité Départemental de Secours. Après débat, le conseil avait décidé d'affecter la somme récoltée à la remise en état des édifices publics détruits sur le territoire communal.

Une commission est créée le 27 juillet : M. Pressac, rapporteur, présente les devis des travaux à effectuer, à savoir :

1. *L'abattoir à surélever et reconstruire. Devis 365,30 francs.*
2. *Le pont en brique sur le Canalet, dont l'arche est restée intacte, mais dont le tablier et les rampes d'accès ont été emportés. Devis 1170,50 francs.*
3. *Le tablier du pont en bois au bas de la côte de l'Abbé Cazeneuve, ainsi que la construction « qui se trouvait dessous (?) », plus la rampe d'accès d'un seul côté. Devis 431,30 francs.*

Soit une dépense totale de 1967,10 francs adoptée par le Conseil Municipal, lequel ajoute 300 francs pour « imprévus ».

ETABLISSEMENT DES DOSSIERS D'INDEMNISATION

Le Comité Local est chargé de recevoir les demandes de secours motivées : détail des dégâts plus devis.

D'après le relevé des impôts fonciers et l'estimation de la situation matérielle des intéressés, il les classe en trois catégories : aisés, peu aisés, indigents. Les dossiers sont envoyés au Comité Départemental qui statue et fixe le montant de l'indemnité.

Pour les maisons détruites ou gravement endommagées, les secours furent rapides. Une circulaire ministérielle du 16 août 1875 précise les conditions d'attribution. Les maisons devront être reconstruites avec des fondations en maçonnerie hydraulique, avec des murs en briques ou moellons jusqu'à une hauteur supérieure à celle de la crue. Les fonds seront versés : la moitié à la réalisation des fondations, le reste en deux parts égales à mesure de l'avancement des travaux.

Guillaume Bachou, demeurant au Petit Port, reçut 250 francs le 11 mars, 1.250 francs le 19 mai 1876 et 625 francs le 24 juin 1876 plus 400 francs pour son mobilier détruit. Il était classé « indigent », et son métier était « pêcheur de sable », comme la plupart des habitants du Petit Port, lesquels s'étaient particulièrement distingués lors des opérations de secours. Les frères Richou, propriétaires du moulin détruit, reçurent 10.800 francs pour sa reconstruction après avoir estimé leurs dégâts à 18.000 francs.

EVALUATION LABORIEUSE POUR LES DEGATS AUX RECOLTES

Si la reconstruction des maisons fut une priorité, l'indemnisation des récoltes détruites, terres emportées, outillage perdu, ne se fit pas sans de nombreux marchandages et réclamations. Le classement dans les trois catégories retenues fut source de contestation, chacun trouvant sa fortune surévaluée, sans compter les oublis et erreurs plus ou moins volontaires.

M. Bessières dont la maison et le jardin en bordure du canal du moulin ont été dévastés se plaint de ne pas figurer dans la liste des secourus. Après enquête du conducteur des Ponts et Chaussées, il obtient réparation.

CONTESTATION A PROPOS DU COUVENT

La réclamation portée par Sœur Hildegarde, prieure du couvent des Trappistines est plus singulière. Elle avait déposé une demande d'indemnisation chiffrée à 19.100 francs : mur de clôture détruit soit 9.500 francs, 31 ares 51 centiares de terres emportées soit 1.100 francs, contre digue en terre et peupliers emportés 3.500 francs, dégâts en bordure sur 1 hectare 85 ares, récoltes comprises, 5.000 francs. Ne voyant rien venir, sur les conseils de Mgr. L'Archevêque de Toulouse, elle adresse une requête au Préfet, le baron de Sandrans. Celui-ci fait suivre au Maire de Blagnac, Prosper Ferradou, qui accuse réception le 5 août 1875 mais indique aussitôt : « *Votre courrier ne faisant pas connaître la direction que je dois lui donner, je vous le retourne sous ce pli* ». Il affirme en outre : « *Il est vrai que M. l'Abbé de Ste Marie du Désert prit la peine de venir chez moi en raison de la destruction d'un mur de clôture. Les instructions de M. le Préfet ne parlent pas de mur de clôture. [...] Peu importe que ces murs soient établis en maçonnerie ou en pisé, en terre ou en paillebard, leur destination est la même. Un mur en terre est aussi précieux pour un habitant de la campagne qu'un mur en maçonnerie pour un monastère. Or, on n'indemnise pas un paysan pour une simple clôture* ».

M. Ferradou, qui était magistrat, se pose en outre la question de savoir si Mme la Supérieure est en droit et qualité pour réclamer. Toutefois, prudent, il termine sa lettre au préfet en disant : « *Quelle que soit votre décision, je m'y conformerai* ».

Le 12 septembre, réponse du Préfet au Maire, précisant que la réclamation lui avait été adressée pour être soumise au Comité Local. « *Quant à la question de l'existence légale de cet établissement au sujet de laquelle vous voudrez bien me demander de prendre une décision, je pense qu'elle est étrangère à celle que soulève la demande de secours pour pertes causées par l'inondation et que ni le Comité ni l'administration n'ont à trancher à cette occasion. En effet, si la Communauté est propriétaire de l'immeuble détruit ou détérioré par le fléau, la seule question à résoudre est celle de savoir si les évaluations déclarées sont exactes ou exagérées et si par sa situation le propriétaire peut être classé parmi les personnes à secourir, c'est-à-dire s'il est nécessaire ou peu aisé* ».

Le 18 octobre, le Comité Local présidé par M. Marolles, maire par intérim de M. Ferradou, malade, donne un avis favorable et la Communauté des Trappistines fut indemnisée.

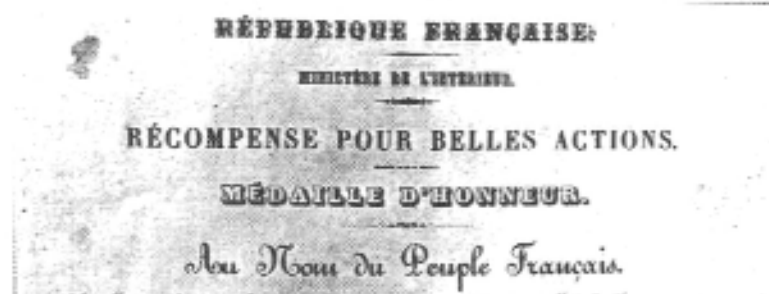
RETARD DANS LES VERSEMENTS, ET SOLDE

Il se trouve que le 4 septembre 1877, Jean Cantayre et Françoise Pérès n'ont toujours pas reçu les secours attribués. M. Benazeth, maire, répond que les sommes ont dû rester entre les mains de l'Agent-Voyer.

Au total, le Comité National de Secours versa aux habitants sinistrés de Blagnac la somme de 269.630 francs, à savoir 29.920 francs pour les récoltes, 8.820 francs pour le mobilier et 3.514 francs pour les outils perdus du fait de la crue, le reste étant affecté aux habitations détruites ou endommagées.

LES EPAVES ET LE MARAUDAGE

Les Ramiers et les Quinze Sols avaient été jonchés de débris de toutes sortes. Certains avaient même vu passer des cadavres d'ours [?, si c'est exact, ce pouvait être les bêtes appartenant aux « oursailleurs », c'est-à-dire aux montreurs d'ours venant d'Ariège. NDLR]. Il y avait surtout l'épave du grand dragueur « Jupiter », les restes des deux ponts de Toulouse effondrés, des bateaux emportés par le flot, et le mobilier des maisons écroulées : 1200 maisons détruites à Saint Cyprien. On pouvait voir sur un peuplier à une hauteur de 3m50 environ, la moitié d'une grande enseigne peinte en rouge où subsistait cette partie d'inscription : « ... TE DRO-GUERTE ».



RECTO



VERSO

Médaille d'honneur en argent de 2e classe décernée par le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur le 14 Août 1875 à Fourtanier Bernard, «domicilié à Blagnac (Haute-Garonne), qui a coopéré au sauvetage de sept personnes réfugiées sur un arbre après l'effondrement de leur maison». (Collection R. Espanol)

Dès le 4 juillet 1875, le Préfet demande au Maire de prévoir le logement d'une brigade de gendarmerie afin de réprimer le maraudage. Exécution, contravention : deux PV dressés par les gendarmes contre des pêcheurs de sable pour le vol... d'un panier entraîné par l'inondation ! Plus sérieusement, tout ce qui put être identifié fut restitué aux propriétaires. Le 8 juillet, le Directeur de la Poudrerie demande au Maire de récupérer plusieurs caisses de poudre échouées dans les ramiers.

Le Conseil Municipal qui dans sa séance du mois d'août avait accordé 100 francs de gratification au secrétaire de mairie pour surcroît de travail dû à la crue, refusa 40 francs en février 1876 au cantonnier Cassagne pour 4 mois de surveillance des épaves...

Le Conseil municipal décida de vendre les 205 peupliers abattus ainsi que le sable et le gravier déposés par les eaux, et d'affecter une somme de 300 francs à la replantation de l'île de l'Araignée.

LE PONT ENDOMMAGE

Il s'agissait de rétablir les communications avec Toulouse. Le pont suspendu avait résisté mais les deux rampes d'accès avaient été emportées. Ce pont était à péage et concédé à un exploitant privé, M. Abiel : le Conseil municipal demande au Préfet d'intervenir auprès du concessionnaire pour obtenir une remise en état rapide de la partie de route qui lui appartient. Mais M. Abiel se fait tirer l'oreille : en 1884, les communes de Toulouse et Blagnac lui réclament 6.187 francs pour réparations effectuées au pont en son lieu et place.

SOLIDARITE INTERNATIONALE

En plus du vaste mouvement de solidarité manifesté en France envers les sinistrés de la vallée de la Garonne, plusieurs pays d'Europe organisèrent des souscriptions, notamment la Belgique, la Hollande et la Grande Bretagne. Dès le 22 juillet, le Lord Maire de Londres s'installait à l'hôtel de l'Europe (6, place Wilson actuellement), apportant 10.000 livres sterling destinés aux sinistrés indigents : le 25 juillet, Mme Dario, habitant Blagnac, recevait 200 francs.

En définitive

La commune de Blagnac, bien qu'éprouvée par l'inondation, fut quand même relativement épargnée en raison de sa situation sur la première terrasse de la Garonne.



La descente du Ramier telle qu'on peut la voir aujourd'hui avec la plaque indiquant le niveau atteint par la Garonne en 1875. (Photo J.-L. Rocolle)



Coin de la rue du Moulin et du Chemin des Ramiers avec les deux plaques montrant l'importance de l'inondation de 1875 par rapport à celle de 1952. (Photo J.-L. Rocolle)

Seules les terres basses en bordure du fleuve furent dévastées. On peut voir de nos jours dans la descente du Ramier la plaque sur le mur de soutènement côté droit où figure la marque indiquant la hauteur maximale de la crue des 23 et 24 juin 1875.

Si Blagnac donc s'en tira relativement bien, il n'en fut pas de même pour ses voisins de l'autre rive. Fenouillet, Saint Jory, Gagnac et Ondes furent dévastés. A Fenouillet, sur un peu plus de 200 maisons que comptait le village à l'époque, 192 furent détruites, la mairie s'effondrant la première.

Une telle catastrophe pourrait-elle se reproduire de nos jours ? Des événements récents devraient nous inciter à la prudence. Si depuis plus d'un siècle le reboisement accéléré des Pyrénées, l'aménagement hydroélectrique des hautes vallées, ainsi que la multiplication des retenues lacustres à vocation agricole, ont beaucoup contribué à assagir la Garonne et l'Ariège, nul ne peut prévoir l'avenir. Les responsables des centrales nucléaires de Golfech et du Blayais peuvent toujours réfléchir à ce que donnerait une crue de la Garonne et de l'Ariège modèle 1875, simultanée avec une crue du Tarn, de l'Aveyron modèle 1930, le tout coïncidant avec une tempête style décembre 1999 accompagnant une grande marée, entravant l'évacuation des eaux de la Garonne dans l'océan.

Georges Lapoutge

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives départementales de la Haute-Garonne
Série M : M50 à M71 et M403
- Archives municipales de Blagnac :
Etat civil - Série I : 1126 - 1127
- Archives du journal La Dépêche : juin à septembre 1875
- «Les inondations de 1875 dans le Sud-Ouest» : ouvrage collectif, Le Chevalier, Paris, et la Dépêche, Toulouse, éditeurs.
- Lavigne Bertrand : «L'histoire de Blagnac». Eché, librairie - éditeur, 1975.
- Photos de Jean-Louis Rocolle

L'INONDATION

J'ai vu parmi les peupliers
les longues langues de Garonne
s'avancer vers une maison
comme vipères vers un nid. (...)

(...) L'eau se coulait sournoisement
entre les buissons et les souches.
Des chuchotis, des bavardages
s'insinuaient vers le village.

La peur et la haine montaient
vers les jardins aux fleurs humaines.
Le fleuve s'emparait des blés
et des vignes et des verveines.

Entre les arbres, l'étendue
débordait de gémissements,
de plaintes et de faux serments,
de pauvres corps au branches nues. (...)

(...) Un coup de feu vers le couchant
brilla comme une fleur maudite.
Un homme debout sur son toit
hurlait : « Venez à mon secours ! »

Pierre GAMARRA

Romances de Garonne, éditions Messidor

Pierre Gamarra romancier, poète, directeur de la Revue Europe, bien que vivant à Paris, n'a jamais oublié dans ses œuvres littéraires ses origines toulousaines et surtout «Garonne» dont il a fait le personnage incontournable de nombreux romans («La femme et le fleuve» ; «Le fleuve palimpseste», etc...) et de quelques poèmes, comme celui présenté ci-dessus. N'oubliant pas non plus ses racines blagnacaises - des membres de sa famille, anciens blanchisseurs, habitent rue de Carrière - P. Gamarra a écrit en 1990 pour notre association le scénario du film réalisé à l'occasion du bi-centenaire de l'élection de la première municipalité et du premier maire de notre commune : François Cantayre. Toutes ces considérations ajoutées à sa notoriété d'écrivain ont motivé le choix du poème.

NOTE HISTORIQUE CONCERNANT CERTAINS GOUJONS DE GARONNE

Au cours d'un récent voyage en Corse, un ami montalbanais m'a gratifié d'une information étonnante. Je vais vous la confier, mais il convient tout d'abord de situer le contexte.

Nous avons sauté d'une tour gênoise à l'autre, des rochers rouges de Porto aux impressionnantes « calanches » de Piana, avant de nous arrêter un temps devant « l'escalier du Roi d'Aragon » accroché à la falaise blanche qui porte Bonifacio. J'avais pu comparer aux pages de Maupassant et de Prosper Mérimée mes vues actuelles de paysages sauvages, sans pouvoir tester les exemples des terribles « vendettas » dont ces auteurs ont fait état. Je m'étais souvenu également des missions dangereuses sur les côtes de l'île accomplies par le sous-marin « Casabianca », évadé glorieux du sabordage de notre flotte à Toulon.

Nous étions maintenant à Bastia, plantés devant le monument de Napoléon qui trône sur la place principale. L'empereur est représenté en Imperator romain, la toge accrochée à l'épaule gauche découvrant un poitrail particulièrement athlétique et pour tout dire surprenant. Pour contrer l'invraisemblance de la sculpture et permettre d'identifier le personnage, l'artiste a placé contre le mollet gauche un aigle aux ailes entrouvertes dont la tête dressée au-dessus d'un bec terrible fixe l'empereur d'un oeil également impérial. Je me souviens d'un tract nationaliste dont on nous avait gratifié la veille où il était mentionné, entre autres amabilités, que « Napoléon est votre empereur, pas le nôtre ».

Cela m'autorisa à entretenir avec mon voisin une conversation traitant de l'histoire du Premier Empire, période qui l'intéressait au premier chef. J'évoquai le Général Compans, qui eut château à Blagnac et y mourut (voir nos n°9 et 10). Je racontai comment, grièvement blessé à la Moscowa, ainsi que onze autres généraux, il avait été mis avec ses collègues dans une datcha transformée en poste provisoire de secours, où d'ailleurs n'officiait aucun infirmier. Chargé par Napoléon d'aller visiter les blessés, le chirurgien en chef de la Grande Armée, Dominique Larrey¹, avait pu sauver de la mort Compans et l'este, trouvés seuls survivants des



Portrait de Cambacères

douze blessés. Mon voisin m'apprit alors qu'il possédait justement une lettre autographe de Larrey, dont il me ferait part pour publication éventuelle.

A propos de Blagnac, la conversation glissa vers son fleuve et sa faune piscicole (voir le n° précédent). C'est alors que mon ami, habitant de Montauban, me conta l'anecdote dont j'ai fait mention au début, laquelle a pour effet d'établir une liaison entre les goujons de Garonne et les fastes du Premier Empire. A Montauban, me dit-il, un goujon est communément appelé « Cambacères », si bien que de nos

¹ Dominique Larrey était le neveu d'Alexis Larrey, professeur à l'école de médecine, que les Toulousains connaissent pour avoir donné son nom à l'hôpital militaire de la ville

jours, on dit « pêcher des Cambacérés », et déguster « une friture de Cambacérés ». Il est probable que les « pescosis » de Montauban n'ont plus qu'une connaissance brouillée du personnage dont il s'agit. Je rappellerai que Cambacérés, juriste, et méridional puisque né à Montpellier en 1753, fut député à la Convention, membre de l'Assemblée des Cinq-Cents, et deuxième consul à côté de Bonaparte, après le 18 Brumaire. Membre de l'Académie Française en 1803, il prêta son concours à Napoléon pour rédiger le Code Civil, dit toujours « Code Napoléon ». Nommé Archi-Chancelier d'Empire en 1804, il fut fait Prince et Duc de Parme. Ayant un passé de « régicide », il fut exilé en 1815, et ne put rentrer en France que trois ans plus tard. Il mourut en 1824, soit 100 ans avant ma naissance, coïncidence qui n'a d'autre objet et d'intérêt que de montrer la distance temporelle entre notre génération et celle qui connut la Révolution et l'Empire !

Qu'est-ce que cet éminent personnage vient faire avec un modeste goujon, fut-il pêché dans la ville de Montauban, riche de son passé ? Voici l'histoire, telle qu'elle m'a été contée :

Cambacérés avait probablement fait partie de la suite de Napoléon, dont il était sans doute le meilleur conseiller juridique, lors de la visite en 1808 à Toulouse (racontée dans notre n°17), à son retour de Bayonne où il venait de régler à sa manière, au profit de son frère Joseph, le problème de la succession d'Espagne. On se souvient que cette façon cavalière valut une guerre affreuse qui se termina en 1814 par l'occupation de Toulouse par Wellington (voir notre n°18). On devait retrouver le duc et feld-maréchal, l'année suivante, à l'issue des « Cent jours », dans la « morne plaine » que l'on sait. Quittant Toulouse pour Paris, où l'appelait une affaire militaire urgente, Napoléon quitta la Haute-Garonne à Castelsarrazin et passa sans doute par Montauban. Cambacérés, moins pressé, prit probablement le loisir de s'attarder dans cette ville. Là, il est certain qu'on lui servit une friture de goujons de Garonne, comme meilleur produit du cru. Cambacérés apprécia grandement, si bien qu'il en redemanda. Cet honneur qu'un si grand personnage faisait à la ville, fut éternisé par l'appellation de « Cambacérés » donné au glorieux produit du fleuve ainsi consacré.

¹ On se réfère à l'aphorisme connu, qu'on peut attribuer à Francis Bacon d'Oxford, philosophe et savant, père moyenâgeux de la science expérimentale : « la preuve du pudding, c'est qu'on que le mange ». Aurait-il inventé ce plat typiquement « british », à savoir « eggs and bacon » ? L'aphorisme est à rapprocher de cette formule, du philosophe Zénon d'Élée : le « mouvement se prouve en marchant ».

Ainsi a-t-on désormais, mais il faut croire que cela n'a pas dépassé Montauban, le « goujon de Cambacérés », comme on a le « Chateaubriant », le « veau Marengo », le « tournedos Rossini », le « homard Thermidor »... J'en passe, sans doute, et des meilleurs (des meilleurs plats, s'entend). Ceci est à la gloire de nos chefs de cuisine, que le monde entier nous envie, sauf l'Angleterre (« ça va de soi », aurait chanté Brassens dans « La mauvaise réputation »). Les Britanniques en effet demeurent attachés à la « Panse de brebis farcie », et font, en le mangeant, « la preuve du pudding »¹ (en français « poudingue » : les géologues connaissent en Ariège le « poudingue de Palassou », encore plus indigeste, vu qu'il s'agit d'une spécialité minérale).

Ainsi nos chefs distingués vont-ils chercher à immortaliser leurs plats en piquant des noms dans l'histoire et les grands personnages. Ceci, avec discrétion, car on ne verra jamais par exemple des « pruneaux Gravelotte », où ils tombèrent drus, des « Ratatouilles Azincourt », ou encore des « Crêpes flambées à la Montségur »... Les Anglais (j'y reviens) qui n'en manquent pas une (une occasion de nous humilier, s'entend) ont par contre l'indélicatesse de baptiser la plus grande gare de Londres « Waterloo Station », et leur plus célèbre place « Trafalgar Square ». Mais aux Sept-Deniers, les Ponts-Jumeaux permettent au Stade Toulousain, à l'occasion, de nous venger de Wellington.

H. R. Cazalé

Nota : j'avais indiqué à mes collègues du « Comité d'Histoire » que j'avais l'intention de traiter en dix lignes l'anecdote du goujon Cambacérés. Se référant à « mes talents d'écrivain » (j'ai lu cela dans le compte-rendu) ils ont prévu que j'étais capable (ce n'est pas dit ainsi, mais suggéré) d'en faire « tout un fromage »². Défi relevé ci-dessus : on peut ajouter de la sauce autour d'un plat, pour peu qu'on ne le rende pas immangeable : « Is not it ? »

BIBLIOGRAPHIE

Portait de Cambacérés par Philippoteaux.

Manceron (Claude) L'épopée de Napoléon en 1000 images. Cercle Européen du Livre. Ed. 1964

² En fait, les collègues en question pensaient qu'avec ses talents d'écrivain, H.R. Cazalé saurait trouver un autre sujet et non broder sur ces fameux goujons, mais, c'était oublier son humour !

LE CHÂTEAU DE BLAGNAC, une résidence pour très haut et puissant seigneur au XVIII^e siècle

LES CONSULS DE BLAGNAC CONVOQUES A TOULOUSE

« L'an mil sept cent quarante huit et le sixième jour du mois d'avril, à deux heures de l'après-midi... les sieurs Jean Amiel et Bernard Bruguières consuls modernes du dit Blagnac, les sieurs Jean Rocolle, maçon, Pierre Boué vieux, Jean Landreau et Pierre Bergé conseillers politiques » déplorant l'absence des autres conseillers qui n'ont « dénié comparaitre quoique avertis » sont à Toulouse, au domicile des frères de la doctrine chrétienne de Saint Rome en présence de conseillers du Roy, de nobles écuyers, du procureur, d'avocats et d'huissiers au Parlement de Toulouse, tous personnages importants dans la vie régionale et nationale.

C'est ainsi que commence dans un de nos anciens registres de délibérations municipales le récit d'un événement sans doute extraordinaire puisqu'il a contraint nos Blagnacais à se transporter à Toulouse dans des lieux et en présence de personnages qu'ils n'ont guère l'habitude de rencontrer.

Maître Jean Carlès, syndic des bien tenants se charge d'annoncer, ce que tous d'ailleurs savent déjà.

Il informe l'assemblée « qu'il est venu à la connaissance que très haut et puissant seigneur Messire de Maniban, marquis du dit lieu, conseiller du Roy en tous ses conseils, Maître des Requêtes de son hôtel et premier président du Parlement de Toulouse » vient d'acquérir le château du dit Blagnac et « qu'il convient de lui témoigner la joye que Messires les Bien tenants et habitants ont à raison de la dite acquisition » et aussi de lui demander « la protection » comme celle que leur accordait Messire de Morent son prédécesseur.

Peut-être faut-il rappeler ce qu'étaient dans l'ancien régime « les bien tenants » même si ce sujet a été déjà évoqué dans les numéros 1-2-3 de « Questions d'Histoire ». C'étaient de riches personnages habitant en général Toulouse, y exerçant souvent des fonctions parlementaires, qui possédaient à Blagnac des terrains, des maisons, des métairies, équivalant à peu près aux trois-quarts de la superficie de la commune. Ils ne pouvaient toutefois accéder à des fonctions officielles de gestion mais exerçaient un pouvoir de fait, dans la vie administrative communale par l'intermédiaire de leur syndic et dans la vie économique par leur richesse foncière et leurs connaissances juridiques. Une de leurs prérogatives était précisément de pouvoir obliger les consuls de Blagnac à se déplacer à Toulouse pour assister à

leurs assemblées éventuelles et s'épargner ainsi la peine d'avoir eux-mêmes à le faire.

Nos Blagnacais ont donc abandonné leurs champs ou leurs ateliers d'artisans pour honorer l'arrivée d'un « bien tenant » particulièrement éminent. Notons au passage qu'il n'est pas présent, pas plus que bien d'autres bien tenants représentés par leur syndic.

Ce jour-là, le 6 avril 1748, « après mûre réflexion » quatre bien tenants sont désignés pour aller demander sa protection au dit Seigneur premier président dans son hôtel de Toulouse. Quant aux édiles blagnacais ils inviteront « dix à douze personnes des plus apparans » pour les accompagner et rendre leurs devoirs au dit Seigneur... quand ils seront informés de son arrivée au château.

« De plus, le dit Syndic » signale que le seigneur de Maniban demande à la communauté de faire « engraver trois différents endroits » bien précis pour faciliter « le charroi de la tuile qui sera nécessaire pour les nouvelles œuvres et augmentations qu'il désire faire au dit château, demande qui ne peut luy être refusée »... et les consuls s'empressent de délibérer pour trouver les moyens et l'argent nécessaire à ces engravements « devant la maison de Laporte et vis à vis de celle de Jacques Faure ». Ils pourront rentrer chez eux et rêver de cette « protection » qui viendra sans doute plus tard !

LE CHATEAU DE BLAGNAC

Le 29 avril 1748 Joseph Gaspard de Maniban a signé dans son hôtel toulousain l'acte d'achat de ce château construit au siècle précédent au bord de la Garonne près du confluent du Touch. On peut toujours apercevoir, de préférence en hiver quand les arbres sont dépouillés de leurs feuilles, cette belle demeure dominant le fleuve, avec sa toiture peu commune ornée de losanges en tuiles vernissées.

L'acte enregistré par le notaire Forest rappelle qu'il s'agit d'un château seigneurial car ayant appartenu au baron de Blagnac et qu'à sa propriété sont attachés les droits de « haute, moyenne et basse justice dans l'enceinte des biens compris dans la présente vente, colombier, bâtiments matériaux, glassiers, passages, jardins et eaux, sources, fossés, illiots, preds, vignes avec toutes les appartenances et dépendances » sans oublier « les orangiers au nombre de quarante-six, savoir trente-six avec leurs caisses et six dans des vazes ». Ces biens étant nobles sont aussi exempts de tailles, de toutes censures et



Le château construit vers 1650 aperçu depuis les rives de la Garonne.

autres rentes seigneuriales. Il en coûtera au nouveau propriétaire la somme de «vingt trois mil livres » et en outre « une somme de deux mil livres pour épingles » présentement payée en louis d'or au sieur Gaubert représentant le vendeur messire Castanier Dauriac. Quant aux 23.000 livres le seigneur de Maniban en effectuera «le paiement dans six années prochaines à compter de ce jour » bien sûr avec intérêts à une certaine dame Marie Jeanne de Courrèges à qui Messire Castanier le vendeur avait emprunté « trente quatre mil quatre cent treize livres ».

Ces grands seigneurs, ces « privilégiés » comme on les appellera bientôt vivent fastueusement, mais empruntent sans cesse, empruntent pour rembourser les emprunts précédents, à charge pour les héritiers de prendre la suite. Pour certains, comme notre Joseph Gaspard, le système fonctionne très bien, sa fortune ne cesse de s'accroître. Pour d'autres, comme plus tard un petit cousin Louis Campistron de Maniban, les créanciers exaspérés, récupéreront tous ses biens et lui serviront « une pension alimentaire »... que la générosité royale s'empressera d'agréments d'une rente de 3.000 livres !

Notre haut et puissant seigneur a sans doute fait une « bonne affaire » en utilisant notre vocabulaire du XX^e siècle.

Pourtant, en consultant « la déclaration pour le vingtième de tous les propriétaires de

Blagnac » établie en 1750 pour le calcul de cette taxe foncière, où il occupe la première place avant même « Messire Jean-Baptiste Amieu, seigneur et baron du lieu » on découvre que l'entretien du terrain lui coûte 700 livres, celui du château 300 livres « et ainsi les charges excédant le peu de revenus il en résulte VALEUR DU REVENU : NEANT »

Des raisons bien impérieuses, outre le désir de richesses apparentes, ont sans doute conduit le marquis à l'achat de ce domaine. Il est temps de connaître un peu mieux Messire Joseph Gaspard de Maniban, déjà âgé de 62 ans, et d'essayer de comprendre ainsi les comportements d'un de ces personnages de très haut rang sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

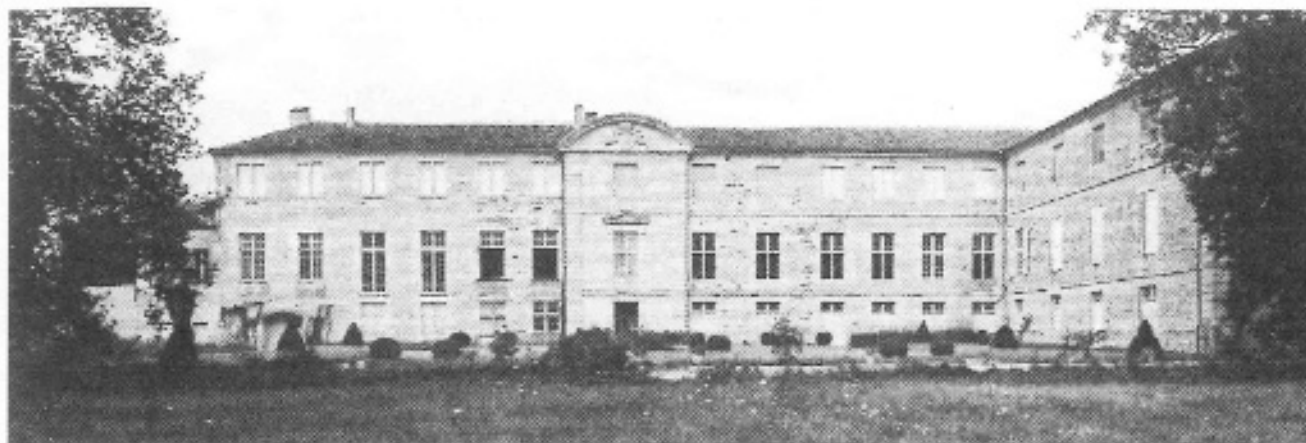
UNE FAMILLE DYNAMIQUE

C'est à Toulouse à l'Hôtel de Pins, dans le capitoulat de la Daurade quartier riche et recherché par les parlementaires que Joseph Gaspard de Maniban vient au monde le 2 juillet 1686. Il est baptisé à la cathédrale Saint-Etienne comme il se doit dans l'aristocratie toulousaine.

Sa famille est issue de la noblesse de robe tant du côté paternel que maternel (sa mère est fille d'un Premier Président et sœur d'un conseiller au Parlement). Les Maniban originaires du bas-Armagnac où ils possèdent le château du même nom, avaient acquis le titre de marquis en 1681 par l'achat des terres voisines.

Jean de Maniban l'arrière-grand-père était président à mortier du parlement de Bordeaux et maître des requêtes de l'Hôtel du Roy. « Mes affaires sont mes affaires qui

*Signatures apposées au bas de l'acte d'acquisition du château.
Remarquer la signature du secrétaire, homme de confiance, Clausolles*



Le château du Besca Maniban, près de Condom.

m'important non pour le bien mais pour l'honneur que je tiens plus cher que tous les biens du monde » écrivait-il.

Sens de l'honneur, peut-être, mais aussi sens de l'ascension sociale inséparable de l'accroissement de la fortune. Ce que vont continuer de réaliser ses descendants, tous de forte personnalité, achetant, vendant, regroupant des terres avec droits seigneuriaux éventuels, délaissant Bordeaux et la Guyenne pour Toulouse, siège du plus important Parlement de France après celui de Paris.

En 1683, Jean-Gui de Maniban, petit-fils de Jean, devient Président à mortier du Parlement de Toulouse, trois ans avant la naissance de son fils.

Joseph Gaspard n'aura plus qu'à parachever l'œuvre familiale. La voie est toute tracée. Il pourra jouir d'une fortune considérable que son grand-père puis son père ont su prémunir contre la dispersion en utilisant le « *droit de substitution* » réservant ainsi la succession de « *leur nom, charges et biens... à l'héritier mâle le plus aîné et de robe longue* », Jean-Gui ajoutant sur son testament « *que le cadet de robe soit préféré en cas que l'aîné ne le soit pas* ». Cette « *substitution* » causera bien des désagréments à l'unique fille héritière de Joseph Gaspard !

Réussite sociale prestigieuse

L'ascension de notre futur châtelain de Blagnac est rapide et particulièrement réussie. C'est ainsi que le 30 mars 1705 il obtient une licence en droit civil et canonique à l'université de Toulouse. Le 24 novembre suivant il devient conseiller au

Parlement. Il n'a pas encore 20 ans. En 1713, à 27 ans il est Président à mortier (l'âge requis est de 30 ans). Enfin en 1721 à 35 ans il est Premier président (âge requis 40 ans). Ces charges et offices il les doit, plus qu'à sa formation juridique, à sa fortune personnelle et à ses origines ou relations familiales.

D'autant plus, que rompant avec une endogamie locale il a fait un mariage exceptionnel à Paris en 1707, épousant les « *Lamoignon* » en la personne de Jeanne Christine, une dot de 240.000 livres et un beau-frère chancelier du Roy avec qui il entretiendra une abondante correspondance, tantôt semi-officielle espérant qu'elle sera montrée au Roy, tantôt « *pour vous seul* » où il abordera avec confiance des préoccupations plus intimes.

Jusqu'en 1722, bien qu'ayant une charge à assumer à Toulouse, il habite surtout à Paris où il mène une vie luxueuse appréciée particulièrement par son épouse et conforme au rang qu'il occupe dans la société, les dépenses excédant très nettement les revenus (domestiques, attelages, vêtements, réceptions). Louer une partie de l'hôtel de Pins, contrôler les dépenses mesquinement (achat de boutons à crédit avec contrat d'entretien en 1718) ne suffit pas à combler le déficit. Il faut donc emprunter. Noblesse oblige pourrait-on dire !

Deux filles naîtront de cette union Marie Françoise qui épousera Louis Auguste de Bourbon et Marie Christine qui deviendra marquise de Livry. Avec ces deux mariages la noblesse de robe rejoint la noblesse d'épée. C'est parfait !

Pour remplir sa charge de Premier Président il revient en 1722 s'installer à Toulouse dans son hôtel familial. Son épouse, par contre, refuse de quitter Paris et la vie luxueuse qu'elle y mène. Cela ne pose guère de problèmes, sinon financiers, les liens entre époux dans l'aristocratie à cette époque n'étant guère synonymes d'intimité et de nécessaire domicile conjugal. Par contre un attachement réciproque marque ses relations avec ses filles, décelable dans leur correspondance, la douleur manifestée par le père au décès de l'aînée, attachement qui motivera la présence de sa fille cadette auprès de lui dans les dernières années de sa vie.

LA VIE PARLEMENTAIRE - VALORISANTE ET CONTRAIGNANTE

Le Parlement de Toulouse organise la réception de son premier président le 14



Joseph Gaspard, Marquis de Maniban,
Baron de Cazauban, nommé Premier Président
du Parlement de Toulouse en 1721
(Musée des Augustins, huile sur toile, anonyme)

avril 1722. La tâche qui l'attend est difficile. Aura-t-il l'envergure nécessaire ? Certains en doutent. Un rapport anonyme de 1718 le définit ainsi « *caractère qui n'est point décidé mais qui ne promet que médiocrement. Il se tient toujours à Paris et par conséquent peu connu dans la province où il n'est considéré que par ses grands biens. Indifférent.* » Le Parlement de Toulouse est un appareil puissant et bien structuré dont le ressort considérable s'étend du Languedoc à l'Armagnac, du Quercy à la Bigorre, du Rouergue au comté de Foix.

Tout d'abord c'est un tribunal, qui prononce des sentences. En feuilletant « *Les Heures perdues* » récits de la vie toulousaine écrits au jour le jour par Pierre Barthès on découvre ce que l'on risque d'être

née une simple fille de service même « *si l'on a une jolie figure et à peine 22 ans* » comme l'une d'elles qui « *le 17 septembre 1760, convaincue de plusieurs vols, fut pendue... Bel exemple au sujet de la fidélité que ces personnes doivent à leur maître* » commente le narrateur. Cette affaire est loin d'être unique. Le pilori, les mains coupées, les galères, la pendaison pour délits dirions-nous mineurs étaient spectacles assez habituels.

N'oublions pas les « *protestants* » interdits de pratiquer leur religion depuis la révocation de l'Édit de Nantes. Tout le monde connaît « *l'affaire Calas* » grâce à Voltaire. Mais sait-on que si Jean Calas, a été rompu vif le 9 mars 1762, bien qu'accusé à tort de la mort de son fils, les Toulousains avaient pu assister le 19 février précédent à la pendaison d'un ministre prédicant de 26 ans « *bien fait de sa personne* » et à la décapitation de trois frères gentilshommes « *tous trois protestants obstinés* » exécutions « *qui ont servi de spectacle à une foule immense qui ne pouvait contenir dans la place*

du Salin » si l'on en croit le même narrateur. Les victimes n'étaient ni les premières ni les dernières jugées de la sorte.

Le Parlement avait bien d'autres pouvoirs, celui d'enregistrer les édits royaux et par là même leur donner force de loi, celui aussi de faire des « *remontrances* » s'arrogeant ainsi une compétence politique et une possibilité d'opposition formelle au pouvoir royal.

D'autres institutions ou personnages prétendaient aussi à l'exercice du pouvoir, l'Archevêque, les Capitouls ainsi que des représentants du pouvoir royal comme la Cour des Comptes et des Aides et l'intendant lui-même. Les conflits étaient parfois latents, parfois ouverts mais quasi-permanents.

Joseph Gaspard, pendant les quarante années de sa présidence, tout en jouant un rôle de conciliation et de médiation préservera la prééminence du Parlement. Son choix se révéla positif tant pour le pouvoir royal que pour le Parlement. Sa fortune considérable, son long séjour dans la capitale, les relations qu'il y a gardées et sa personnalité d'envergure lui permettent d'affermir son prestige.

Une vie publique de représentation continue

Mais il doit aussi tenir son rang dans la vie locale car « *il n'est de grande fortune que publique* » écrit-il à Lamoignon.

Aussi mène-t-on grand train de vie à l'Hôtel de Pins, domesticité nombreuse, trois équipages, réceptions quotidiennes avec poulets, chapons, tourterelles, pigeons fournis par ses fermes, vins de qualité, Bourgogne très souvent. Les hôtes de marque de passage sont accueillis encore plus luxueusement. Quant aux événements heureux de la royauté (mariages, guérison du roi) ils sont célébrés avec une magnificence inouïe, feu d'artifice, théâtre de plein air, illuminations, « *repas de 120 couverts avec sept tables servies avec autant de profusion que de délicatesse* » (Pierre Barthès).

Sa vie publique le contraint d'appartenir aux sociétés locales les plus huppées Les Pénitents Bleus (confrérie aristocratique), l'Académie des Sciences, les Jeux Floraux. Le mécénat est de rigueur. La générosité envers les pauvres aussi. En 1727, apprenant qu'une inondation de la Garonne a ravagé une partie de la ville, il quitte Paris pour apporter son soutien aux sinistrés. Un legs « *à l'Hôtel Dieu Saint Jacques et à l'hôpital Saint Joseph de la Grave de cinq mille livres à chacun* » lui vaut le « *droit au portrait* » réservé aux bienfaiteurs de ces hôpitaux et la participation à ses obsèques.

C'est peut-être ce portrait réalisé par Guillaume Cammas qui figure en bonne place



Un bienfaiteur des hospices
«donnant droit au portrait»
(Musée de l'Histoire de la Médecine,
Hôtel-Dieu, Toulouse)

au Musée de l'Histoire de la Médecine dans les bâtiments de l'Hôtel Dieu. On y peut admirer Joseph Gaspard dans son costume d'apparat, enveloppé dans sa longue robe rouge bordée d'hermine, calme et souriant sous sa grande perruque blanche, figure imposante, pleine de majesté.

C'est ainsi qu'il voulait apparaître aux yeux des contemporains :

- « Sage et digne magistrat... n'a jamais permis que les plaisirs troublassent la discipline de ses mœurs... détruit le vice par ses lois et rétablit la vertu par ses exemples... ne se trompe jamais à prendre le parti le plus favorable au public et à la ville » (Annales des Capitouls cité par Sylvie Clair) ou encore « Toujours aimé des grands et des petits et toujours aimable à tout le monde » (Pierre Barthès)

Quelle unanimité dans ces éloges ! Il est tout de même permis de mettre en doute leur sincérité et d'y déceler plutôt la flagornerie réservée aux puissants.

Mais Joseph Gaspard de Maniban était-il vraiment satisfait de cette vie publique, en représentation permanente, sans possibilité de vie personnelle, toujours entouré et pourtant seul ? Ignorait-il la lassitude ? N'aspirait-il jamais à plus de simplicité ?

UNE BELLE RESIDENCE SECONDAIRE

En 1748, il a 62 ans. Il est premier Président du Parlement depuis 16 ans. Alors qu'il possède le superbe château du Busca-Maniban en Armagnac, il décide d'acheter le château de Blaignac.

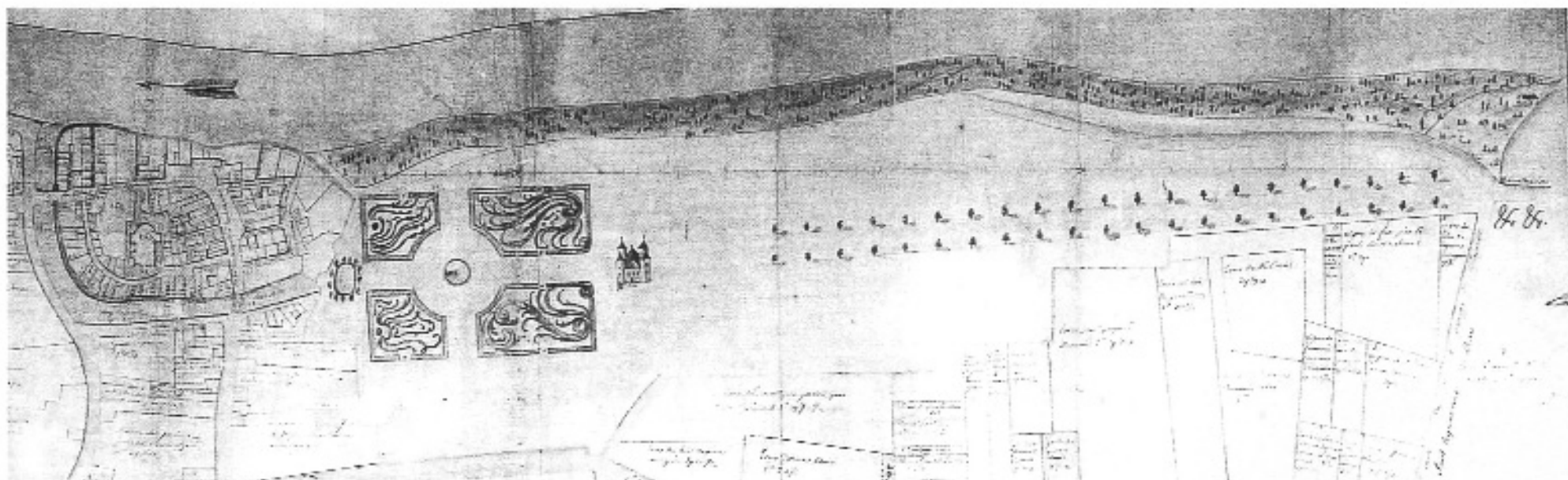
Rien de surprenant à cela, ses collègues au Parlement ayant l'habitude de multiplier les achats de propriétés hors de la ville et d'être de ce fait « bien tenants » dans de nombreux villages.

Mais c'est l'unique acquisition semblable qu'il fera et le choix n'est pas dû au hasard, de cette belle demeure construite au siècle précédent, dans un site remarquable en bordure de « Garonne » qu'elle domine de 8 mètres environ, et à proximité de la ville. Il manifeste tout de suite l'intention s'y séjourner le plus possible et entreprend aussitôt des travaux. Nous avons vu qu'il a demandé aux consuls dès le 6 avril 1748, l'engrèvement de chemin d'accès à son château avant même la signature de l'acte d'achat le 29 avril.

HOMMAGE DES BLAGNACAIS A CE PUISSANT SEIGNEUR

Le 8 septembre 1748 « après-midi dans la maison commune » assemblés en Conseil politique les consuls délibèrent longuement avant d'approuver « tant les articles de recettes que dépenses » présentés par le collecteur des impôts. Avant de clore la séance « De plus, a été représenté par le Sieur Laporte premier consul qu'il convient que la communauté du corps témoigne à Monsieur le Premier Président la joye qu'elle a de le voir prendre possession de son château au présent lieu et qu'à cette effait il convient de se mettre en ordre pour faire la dite réceptum autunt splendide que faire se pourra ».

Il faudra attendre le 28 septembre pour que soient définies les modalités de cette réception. Après examen laborieux d'un conflit financier avec le baron les consuls décident que « le sieur Belgros est prier de parler à Messire le Baron pour le prier... de suspendre les diligences qu'on lui fera raison pour le remboursement des sommes engagées ». « Comme aussi sur la proposition faite qu'on demeure informé que Monsieur le Premier Président au parlement doit venir au premier jour habiter son château et qu'il convient que la Communauté en général lui témoigne la joye... a été délibéré de lui faire une entrée aussi splendide que faire se pourra » et pour ce « de faire avertir tous les hommes et garçons du présent lieu de se trouver sous les armes pour être rangés par compagnie le tout à peine de cinq livres damandes contre chacun des contrevenans ou refusans » on fera « la dispense de la poudre nécessaire des tambours et fifres ainsi que des trompettes et soldats du guet ». Nous ignorons quand et comment s'est déroulée cette magnifique réception. On peut remarquer qu'il suffit aux consuls de déléguer le Sieur Belgros pour « aller parler à Messire le Baron » personnage relativement familier. Mais approcher Messire le Marquis de Maniban qui en outre est Premier Président du Parlement exige une autre étiquette !



Le château, le parc et l'allée d'ormeaux conduisant au plan du port vers Toulouse.

L'AMENAGEMENT DU CHATEAU

Des comptes particulièrement précis, décrivent les travaux, montrant la volonté du nouveau propriétaire d'avoir une demeure confortable mais simple sans le luxe tapageur de son hôtel des Pins.

Il va utiliser au maximum les ressources locales (achat de tuiles : 35 livres par milliers de tuiles livrées) charpentier menuisiers, maçons sont choisis sur place, réaliseront certaines pièces de l'ameublement (une table en particulier). Les 9 armoires, les 7 tables, les 3 commodes, le bureau, les luminaires, la batterie de cuisine, les galons pour border les rideaux, tout est énuméré, tout est neuf. Pas de tapisserie de luxe, mais les cloisons, fenêtres passées « à la colle au blanc d'Espagne ». Il apporte un soin tout particulier à adapter cette demeure à ses véritables goûts faisant appel à un architecte toulousain renommé, Maduron, pour diriger les travaux, sans oublier le perron, la cour, les dépendances et l'ensemble du terrain.

LE JARDIN ET LE PARC

18 arpents (environ 10 ha 25 ca) entourent le château « deux arpents de potager dont les légumes se consomment dans la maison du seigneur... plus trois arpents de vigne dont

les fruits sont donnés au jardinier » (déclaration du vingtième). Le reste c'est-à-dire la plus vaste partie sera aménagé en parc.

Un jardinier est engagé le 1^{er} mai 1748 par Maître Clausolles, avocat au Parlement, secrétaire « à la signature » homme de confiance par excellence du seigneur de Maniban. Moyennant un salaire annuel de 700 livres et la jouissance de 1 arpent et demie de vigne à cultiver « en bon père de famille », le jardinier Roux s'engage à fournir la cuisine du seigneur tant à Toulouse qu'à Blagnac des herbes nécessaires ainsi que « des asperges, des artichauts et des fraises... des choux-fleurs, blettes, navets, cardes, concombres et melons ». Il se charge aussi d'entretenir « toutes les eaux du dedans et du dehors, de rétablir et refaire les parterres en buis et changer tous autres lieux du parc si Monseigneur le Premier président le juge nécessaire ». L'architecte ou un autre spécialiste a du nécessairement intervenir pour diriger l'aménagement du parc si l'on en juge d'après sa représentation sur le plan cadastral, terminé après le décès du seigneur de Maniban car le nom du nouveau propriétaire y est mentionné : le marquis de Sauveterre. Or ce dernier possédait aussi Pinot et dans ce même plan les deux jardins de ces propriétés se ressemblent fort. Etaient-ils vraiment semblables ? Le dessinateur a-t-il jugé plus simple de faire ainsi ? Difficile de répondre.

Quoi qu'il en soit, Messire Joseph Gaspard de Maniban s'est enfin construit un domaine de paix avec un beau jardin, agrémenté de bosquets, charmilles, bancs de repos, allées bien tracées, un jet d'eau bien réel puisqu'alimenté par la source du domaine de Malard. Il peut y profiter du charme de la Garonne toute proche, la maison est à sa convenance.

Il veille au bon état du mur de clôture en galets de Garonne, construit un escalier, il est aussi question d'une grotte, toutes choses visibles encore de nos jours depuis la rive du fleuve.

Malgré les économies réalisées par le recours à la main d'œuvre et aux matériaux locaux, on n'a pas de traces de dépenses aussi élevées pour l'entretien de son hôtel toulousain.

Qu'importe, c'est un domaine pour le plaisir qui ne lui rapporte rien, alors que ses ressources proviennent en grande partie de ses propriétés rurales. Mais il va pouvoir y séjourner le plus souvent possible « à tête reposée et planter ses choux » écrit-il à Lamoignon.

Chaque année le Parlement cesse toute activité du 13 septembre (veille de la Sainte Croix) au 11 novembre (Saint Martin). Pendant ces deux mois, il vivra paisiblement, organisant sa vie privée à sa convenance « en habits négligés », se nourrissant frugalement. Pourtant, s'il jouit du plaisir de dîner seul « à 8 heures du soir avec un potage et deux ailes de poulet seulement » il écrit aussi « je mourrais d'ennui si j'y étais seul mais j'y ai toujours grand nombre de visites à cause de la proximité de la ville » (lettre à Lamoignon 26 septembre 1751 - « Pour vous seul ») Les visiteurs accèdent au château par la belle allée bordée d'ormeaux venant du Plan du Port.

Pendant 14 ans Messire Joseph Gaspard de Maniban mènera ainsi une double vie : à Toulouse une vie publique, de contraintes, de représentation ; à Blagnac une vie privée, simple, détendue avec des amis choisis. Notons au passage que c'est la seule propriété de « bien tenants » à Blagnac qui ne soit pas « rentable » financièrement.

« Je jure de 60.000 livres de rente dont il ne me reste pas grand chose au bout de l'année... mais on a toujours plus de biens que de vie, l'objet principal doit être de la passer et de la finir en honnête homme » (lettre à Lamoignon, 31 octobre 1752 « Pour vous seul »).

60.000 livres de rente sont un bon argument en espèces sonnantes et trébuchantes pour orienter sa vie selon son gré, « en honnête homme ».

Toutefois cette attitude est caractéristique de l'évolution des mœurs dans l'aristocratie du XVIII^e siècle. Les grands seigneurs, lassés des multiples contraintes impo-

sées par la vie de la Cour, où chacun sait que du lever au coucher, aucune intimité n'était possible (sauf utilisation de couloirs ultra secrets), les grands seigneurs mettent à la mode des domaines privés au cadre agréable, des « folies » proches des grandes villes où écrira l'un d'eux « je n'y tiens point de Cour, j'y vis en particulier ».

AU SOIR DE LA VIE

Au moment de son arrivée à Blagnac, la santé du puissant seigneur de Maniban commence à se dégrader.

« Ma santé, depuis qu'elle commença à être altérée au mois de juin 1747, l'a été excessivement les années 1748, 49, 50, 51 et 52 » (lettre à Lamoignon, le 23 août 1754 « Pour vous seul »).

Divers médecins ont été sollicités, notamment Fizès, membre de l'université de Montpellier (qui a déjà soigné Jean Jacques Rousseau). Joseph Gaspard demande alors à son beau-frère d'intervenir pour qu'il puisse garder Fizès auprès de lui autant qu'il le voudra « moyennant quoi il ne pourra se servir de l'ouverture de l'uni-



Vue aérienne du domaine de Maniban.

A gauche, le château, à droite les bâtiments édifiés par les trappistes à la fin du XIX^e siècle.

versité de Montpellier pour me quitter, s'il m'est encore nécessaire... [mais] qu'il paraisse que votre bonté seule vous a inspiré cette demande ».

Fizès reste auprès du malade et dicte ses prescriptions :

- lait d'ânesse deux fois par jour pendant trois mois « pour tâcher d'adoucir mon sang »,
- bain trois fois par semaine « c'est le seul remède qui soulage ma tête »,
- laudanum trois fois par semaine (126 L la bouteille),
- eau de rhubarbe tous les matins.

Le président semble un patient docile, mais sa maladie lui coûte de plus en plus cher. Il exerce toujours sa charge. A partir de 1759, les souffrances s'aggravent, maux de tête, de reins, d'estomac « langueur ». Un chirurgien, parfumeur Becane, reste auprès de lui jouant le rôle d'infirmier et de pharmacien.

Sa fille cadette, la marquise de Livry apprenant l'aggravation de son état vient le rejoindre et ne le quittera plus jusqu'à son décès dans la nuit du 31 août au 1er septembre 1762, dans son hôtel de Toulouse. C'est l'année de « l'affaire Calas » où il semble avoir été personnellement peu impliqué étant donné sa maladie.

LES FUNERAILLES. TESTAMENT BAFOUE

Malgré l'étendue apparente de son pouvoir, ses dernières volontés ne seront pas respectées.

« Si je meurs à Toulouse, ou dans mon château de Blagnac, je veux être enterré au cimetière qui est dans le cloître de Saint-Etienne de cette même ville ». Ce sera fait.

« Dans quelque endroit que je meure, je veux être enterré sans aucune espèce de pompe ni oraison funèbre que je prohibe expressément ». Que cette volonté n'ait pas été respectée est un euphémisme !

Pierre Barthès consacre plusieurs pages au long récit de ses funérailles. Pendant trois jours le corps embaumé fut exposé avec « beaucoup de chandelles, les cloches de la ville de toutes les églises ne cessèrent de sonner nuit et jour ». Que dire du cortège savamment organisé pour respecter toutes les hiérarchies, les Capitouls, les Universités, les Jeux Floraux, les Congrégations, le Guet et le Corps de ville attendant devant l'Hôtel de Pins l'arrivée des MM. de la Cour qui viennent en corps et conduisent le cortège vers l'église Saint-Etienne. Aucune congrégation, aucun groupe représentatif de la ville n'a été oublié. Parmi eux « tout le personnel de l'hôpital de la Grâce, ... sous la croix portée par un incurable... tous les corps de l'hôpital Saint-Jacques ». Sur le cercueil du défunt « sa robe rouge, son chapeau de marquis, épées et bottines, avec le mortier du président »... « Tout ce monde dans un ordre et un arrangement

admirables, escorté par les soldats de la ville pour contenir la foule qui était grande, aurait formé un coup d'œil ravissant si le motif... n'eut accablé l'esprit de tout le monde ».

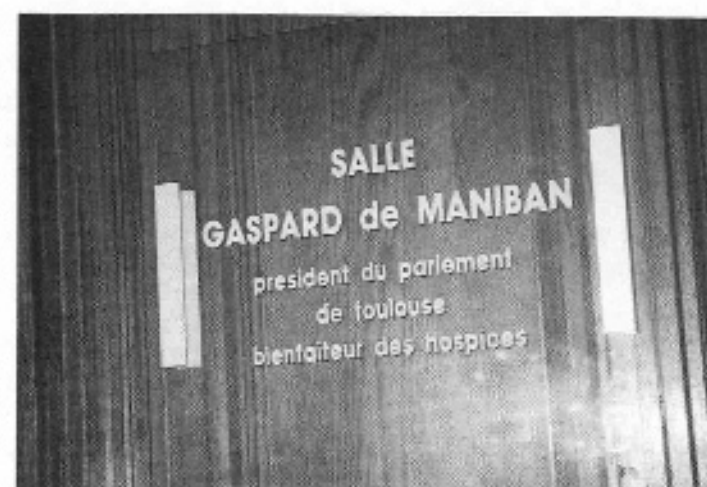
Enfin, la grand messe... où est donc la volonté du défunt « aucune espèce de pompe » ?

Son testament est très détaillé ; il n'oublie semble-t-il personne, ni le jardinier, ni le secrétaire, ni le chancelier de Lamoignon, ni des parents forts éloignés, ni Bertrand Laveur, ni Georges mon froteur, ni le Sieur Candoze, ancien juif, mon filleul ni... ni... ni... la liste est interminable. Pour conclure « Et en tous et chacun de mes autres biens, meubles et immeubles, noms, voix, droits et actions, j'institue mon héritière universelle et générale Madame la marquise de Livry, ma chère fille, la chargeant d'exécuter ponctuellement le présent testament ».

Mais Monsieur le Premier Président semble avoir oublié la « substitution » et l'existence d'un lointain petit cousin, mâle et qui s'était empressé d'endosser la « robe longue » quand il était encore temps. Madame de Livry en digne fille de son père, va se battre pendant des années disputant pied à pied ses droits au petit cousin. Le château de Blagnac sera vendu au marquis de Sauveterre, Messire de Boyer-Drudas, président au Parlement de Toulouse... mais ceci est une autre histoire...

CONCLUSION

Le château de Blagnac ne s'appellera Maniban qu'au XIX^e siècle (grâce au petit cousin Campistron de Maniban). Bien que son histoire ait été déjà évoquée dans les numéros 2 et 3 de notre revue puis dans les numéros 9, 10, 11 et 12 relatifs à un de ses hôtes illustres, le général Compans, il a paru intéressant d'évoquer cette figure d'un aristocrate du XVIII^e siècle caractéristique de notre région, où la noblesse prestigieuse était surtout une noblesse de robe, celle de familles en ascension



Sur une des portes de la salle St Jacques à l'Hôtel-Dieu de Toulouse.

constante de fortune et de puissance, en rivalité avec la noblesse d'épée et s'alliant avec elle par des mariages.

En même temps, ces aristocrates d'anciennes et de nouvelles souches recherchent de plus en plus une vie privée plus valorisante, tout en restant très attachés à leurs privilèges. De Louis XIV à Louis XV en passant par la Régence, le relâchement de l'étiquette se fait ressentir. Il faudra attendre le siècle suivant pour l'épanouissement du romantisme.

Joseph Gaspard de Maniban, figure assez caractéristique du siècle des Lumières (bien que très fortement opposé au « clan des philosophes ») nous a paru devoir figurer dans la longue liste de personnages d'envergure ayant laissé la trace de leurs pas sur le territoire de notre commune... quelques décennies avant 1789 !

Jeannette Weidkmet

BIBLIOGRAPHIE

- CLAIR (Sylvic), Joseph Gaspard de Maniban, Premier Président au Parlement de Toulouse - Thèse Ecole des Chartes
- FRECHE (Georges), Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières - éditions Cujas
- SENTOU (Jean), Fortune et groupe sociaux à Toulouse sous la Révolution
- LAMOUELLE (E), Toulouse au XVIII^e siècle d'après les « Heures perdues » de Pierre Barthès Laffite Reprints - Marseille 1981
- FRUNEAU (Marie-Noëlle), Le parc du Château de Maniban à Blagnac au XVIII^e siècle in Toulouse et le Midi toulousain entre terre et ciel du moyen-âge à nos jours - Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne 1994
- LAVICNE (Bertrand), Histoire de Blagnac - éditions P. G. Eché 1978
- CASIAN (Nicole), Le public et le particulier in Histoire de la vie privée, Tome 3, De la Renaissance aux Lumières - éditions Seuil 1988

SOURCES

- Archives municipales de Blagnac
 - D 6 Cahier Délibérations municipales
 - G 3 Plan cadastral 1748
- Archives départementales de la Haute-Garonne
 - W Ms 306 Thèse Sylvic Clair
 - III E 55881 Testament Joseph Gaspard de Maniban (fol. 274 à 280)
 - III E 4047 Achat du château de Blagnac (fol 55 à 58)
 - C 1333 Déclaration du vingtième de tous les habitants de Blagnac en 1750
 - 2 J 8 Testament Thomas de Maniban
 - 2 J 82 Engagement du jardinier Roux
- Musée de l'histoire de la médecine, Hôtel Dieu Saint Jacques, Toulouse.

CONTRAT D'ENGAGEMENT DU JARDINIER ROUX AU SERVICE DE JOSEPH-GASPARD DE MANIBAN

1^{er} mai 1748

« Nous soussignés Me Jean Joseph Clausolles avocat en Parlement secrétaire de Monseigneur le Premier Président du Parlement de Toulouse et faisant pour mon dit Seigneur,

Et sommes convaincus de ce qui suit, savoir est que moy Jean Joseph Clausolles ay arrêté ce jourd'huy le nommé Roux au service de mondit Seigneur en qualité de jardinier du Parc du château de Blagnac appartenant à mon dit Seigneur, aux gages de sept cents livres par année, payables de six mois en six mois ; et de plus lui cede la jouissance d'un arpent et demi ou environ de vigne à labourer avec son plus ou moins, contigue au dit parc, à condition qu'il y fera annuellement toutes les façons nécessaires, et qu'il la cultivera en bon père de famille à ses frais et dépens. Et moy dit Roux, je m'oblige de cultiver le Potager du parc de Blagnac, de façon que je fourniray la cuisine de mon dit Seigneur, des herbes qui y seront nécessaires, et que je les y feray porter par un de mes garçons jardiniers dans son hôtel à Toulouse de deux jours l'un, et dans sa cuisine à Blagnac lorsqu'il y sejournera, ainsi que tout le fruit de toute espee que produiront les arbres fruitiers dudit potager sans en rien excepter. Je m'oblige aussi dans la saison de lui fournir des asperges des artichaux et des fraises, et pour cét effet de commencer d'en élever des l'année prochaine 1749, ainsi que des // choux fleurs, blettes raves, cardes, concombres, melons etc. Je me charge d'entretenir la conduite de toutes les eaux dudit parc et du dehors, en par mondit Seigneur me faisant fournir le maslic nécessaire pour les conduites d'icelles, et les baguettes et tirebourre ; d'entretenir en bon état les orangers qui y sont actuellement et ceux qu'on pourra y ajouter à l'avenir, et d'en porter dans l'hôtel de mondit Seigneur toute la fleur et tous les fruits qui en proviendront ; de retablir et refaire tous les parterres en buis, et changer tous autres lieux du parc si Monseigneur le Premier Président le juge nécessaire, et de les entretenir en bon état, ainsi que tous les autres lieux dudit parc ; de rétablir et entretenir les charmilles et d'en planter dans les lieux où cela peut être nécessaire, où ceux où il me sera indiqué ; et généralement d'entretenir le dit lieu en bon état ; je me charge aussi de la garde du château et de ses dependances, ainsi que des meubles qui y seront déposés ; Et ma femme se chargera du détail du linge de toute espee qui sera déposé dans le dit château, de le reparer au besoin, de le delivrer à proportion qu'on // en aura besoin, de le retirer et de le faire blanchir aux frais de mondit Seigneur ; à qui je porteray aussi à Toulouse dans son hôtel, tous les pigeons provenant de son pigeonnier ; et pour parfaire les dits ouvrages, je m'oblige d'avoir à mon service et a mes gages au moins deux garçons. Fait double de la presente police, consentie entre nous soussignés pour le tems et espace de dix années et six mois, qui ont commencé a courir ce jourd'huy premier May mil sept cent quarante huit ».

Archives Départementales de la Haute-Garonne 2 j 82

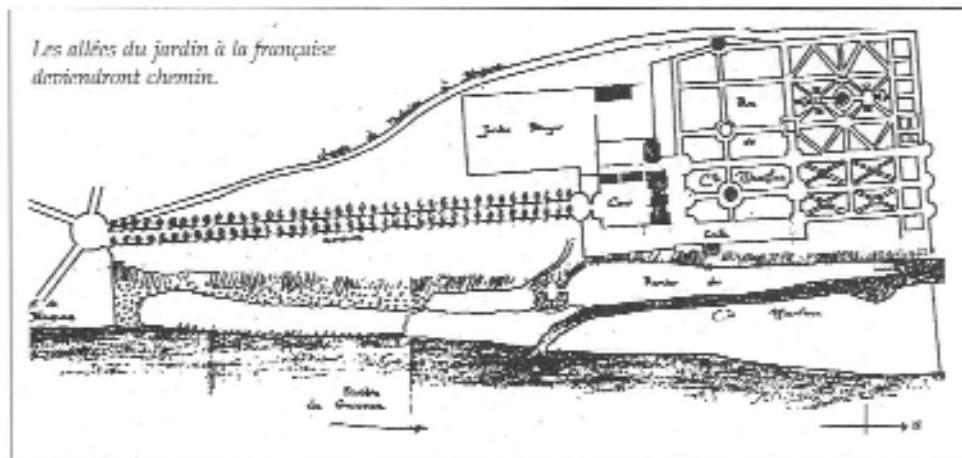
NOS RUES ET LEUR HISTOIRE : LE PARC ET LE MOULIN DU CHATEAU DE MANIBAN

Dans les numéros 2 et 3 de notre revue, Jeannette Weidknet a raconté l'histoire du château de Blagnac devenu monastère. En un siècle et demi le parc a presque entièrement disparu laissant place à un site résidentiel. Le moulin construit près du château et alimenté par le Canalet a été déplacé.

L'étude des trois rues que nous vous présentons, vous permettra d'une part de suivre pas à pas les changements de ce quartier de Blagnac et d'autre part de «vivre» la saga du Canalet et du moulin.

RUE FELIX DEBAX

Cette appellation relativement récente – apparemment postérieure à la guerre 39-45 – rend hommage à Félix Debax, maire de Blagnac de 1884 à 1900 et qui possédait les terrains bordant ce qui n'était alors qu'un chemin.



Les allées du jardin à la française deviendront chemin.

Jean Pierre Debax, père de Félix

Félix, Antoine, Cyrille Debax, né à Blagnac le 28 janvier 1830, descend des Patrons de barques dont nous avons parlé. En effet, il est le petit-fils de Gervais Debax dit Sourdet (voir notre revue numéro 16, page 7).

Jean Pierre Debax, son père, ne navigue pas sur le canal du Midi mais se lance dans le négoce « des fils, du coton et de la passementerie ». Avec son épouse Jeanne Eulalie Bathilde Gaugiran et le petit Félix âgé de quelques mois, il quitte Blagnac et s'installe à Toulouse rue Peyrolières. Un deuxième fils, Gervais, Achille François

Alexandre naîtra en 1833 à Puicelcy d'où est originaire Jeanne Eulalie.

Jean Pierre Debax, tout en faisant prospérer son commerce, n'oublie pas Blagnac. Il en sera le maire de 1865 à 1870 avec Jean Lavigne cadet comme adjoint et deviendra un important propriétaire blagnacais. Ses acquisitions successives commencent en mars 1848 pour ne s'achever qu'en août 1872, neuf ans avant sa mort survenue le 12 avril 1881 alors qu'il avait 78 ans.

La fin d'un grand domaine

Avant de faire un rapide inventaire de ses biens blagnacais dont Félix héritera, imaginons le paysage.

Au début du XIX^e siècle tout ce quartier de Blagnac, de la Garonne à ce qui est aujourd'hui la rue du Docteur Guimbaud, dépend du château dont le parc borde le village.

La rue dont nous parlons suivra l'emplacement d'allées existantes bordées d'un très beau jardin à la « française » comme le montre le plan ci-contre.

Tout va changer à partir du décès du général Compans en 1845. Sa fille, Louise Adolphine, mariée à Charles Henri Ternaux, seule héritière après la mort en mars 1847 de son frère Napoléon Dominique Compans, échange le 30 septembre le château et son parc contre une maison à Paris. Les nouveaux propriétaires, Monsieur Jean Charles Joseph Azam et Madame Marie Anne Burle son épouse, commencent rapidement à se défaire d'une partie du parc (voir dans notre revue numéro 3 page 20 la disparition de tout le domaine). Le 5 août 1848, par exemple, ils vendent à Ambroise Rocolle, maçon à Blagnac, mari d'Antoinette Françoise Lafitte, ce qui est aujourd'hui le côté gauche de la rue Félix Debax en allant de la place Hérisson au mur du monastère. Ceux-ci construisent sur ce terrain une maison d'habitation



1875 : Rue Félix Debax appelée alors Chemin des Casernes dont le tracé en angle droit rappelle les allées du parc du château. (AM Blagnac 309)

avec écurie, grange et autres bâtiments avec dans l'un d'eux une salle de danse et de rafraîchissements. Les époux Rocolle demeurent là avec leur fille Ambroisine Antoinette et leur gendre Jean Guillaume Salles, maître d'hôtel.

Le chemin des Casernes

Tout naturellement se dessine un chemin, ébauche de la rue actuelle, longtemps connu sous le nom de « *chemin des Casernes* ».

En effet, en 1823, à la suite de la guerre d'Espagne et de l'exiguïté des casernes de Toulouse, des bataillons d'artillerie ou des compagnies de voltigeurs se succèdent à Blagnac jusqu'en 1852, date de la construction des casernes «Compans-Caffarelli», aujourd'hui démolies. Bon nombre de Blagnacais accueillent chez eux des troupes et leurs chevaux. A partir de 1848-49, Charles Azam les loge dans «une grande caserne» qu'il a fait bâtir le long du mur actuel ; Ambroise Rocolle et son gendre font de même dans «une petite caserne» située, à notre avis, dans une de leurs dépendances. Ces deux bâtiments donnaient sur «un petit chemin» baptisé sur le plan d'alignement de 1868 – le château étant devenu monastère – «*chemin du Couvent ou des anciennes casernes*». Ainsi s'explique l'appellation antérieure de la rue Félix Debax.

Jean Pierre Debax, propriétaire terrien

Revenons maintenant en arrière pour nous intéresser à nouveau au père de Félix Debax. Le 8 mars 1848, Madame Ternaux-Compans vend à Jean Pierre Debax et à Jean Lavigne cadet «*chacun pour moitié, les immeubles qui forment tous ceux qui restent (...) après la vente par forme d'échange (...) et qui se composent :*

- 1) du moulin à eau dit de Blagnac, tour, bâtiment et immeuble
- 2) du canal conduisant les eaux au moulin et les ramenant à la rivière
- 3) de la prairie et du Ramier entre canal et Garonne
- 4) d'une autre prairie où est établi le hangar du moulin

(...) le tout d'un seul tenant traversé par le canal et confrontant du levant à la Garonne, du midi et couchant à la propriété qui fut cédée à M. et Mme Azam, du Nord à la propriété commune, à la voie publique et à la propriété de Jean Bessières dit Sourd (...) d'une contenance de 3 hectares 64 ares et 46 centiares... »

Deux ans après le moulin et le canal sont revendus à Jacques et Raymond Richou et en 1856 Jean Lavigne cède sa moitié à Jean Pierre Debax. Celui-ci, devenu seul propriétaire de «la plaine» près de la Garonne, va «grignoter» peu à peu «les terres hautes» vendues par M. et Mme Azam et en particulier les biens des époux Rocolle et Salles. D'abord en janvier 1856, il leur achète un terrain «ayant dépendu

de l'ancien parc du château», ensuite en juin 1863, leur maison d'habitation et les dépendances qui confrontent du couchant «à une rue dite des Casernes». Jusqu'en 1872, Jean Pierre Debax agrandit son domaine en se portant acquéreur de vignes et de terres labourables jusqu'au quartier dit de «Rouaix». (voir revue n°14 page 12) En 1859, il associe «pour moitié» son fils cadet à «sa maison de commerce» à Toulouse et lui donne 63.000 francs à l'occasion de son mariage avec Marie Blanche Chemineau.

Un maire républicain

Félix Debax, sans aucune aide paternelle, monte une manufacture de passementerie, rue d'Aubuisson. Marié à Louise Obertallh, très vite veuf, sans enfants, il habite d'abord la même rue que ses parents, mais pas sous le même toit comme son frère, ensuite rue Saint-Lazare où il décédera le 7 juin 1901.

La loi du 5 avril 1884

Pendant 16 ans, Félix Debax sera maire de Blagnac. En mai 1884, il le devient à l'unanimité des suffrages. «Enfin, un maire républicain» disent les Blagnacais, du moins certains ! En fait, la municipalité Debax, grâce à l'importante loi du 5 avril 1884 «sur l'organisation municipale» est la première à disposer d'une plus grande autonomie. Le maire élu (article 76) et non nommé par le Préfet reçoit de réels pouvoirs en restant toutefois «sous la surveillance de l'administration supérieure» (article 90). Représentant de l'Etat et de la Commune – celle-ci étant le premier échelon de l'administration territoriale – il préside le Conseil municipal (article 52) «qui règle par ses délibérations les affaires de la Commune» (article 61).



Couvent des Trappistines et anciennes casernes d'artillerie. (Coll. C.C.M.P.)

Félix Debax et ses conseillers ont à cœur de mettre en application les lois scolaires de 1881 et 1882¹ : une école de fille voit enfin le jour (voir notre revue numéro 8 page 22 et suivantes). Cette municipalité se préoccupe de la qualité de vie des Blagnacais en améliorant la voirie, en installant un château d'eau, des abreuvoirs, des pompes, des fontaines et en développant l'éclairage au gaz.

Dans tous les arrêtés municipaux² pris par Félix Debax notamment en matière de « bon ordre, de sûreté et de salubrité publiques » apparaît le souci de respecter la loi du 5 avril 1884.

1889 : les fêtes du centenaire

En 1889, lors du centenaire de la Révolution, ses convictions profondément républicaines lui font commémorer non seulement la prise de la Bastille – ce qui paraît absolument normal – mais en plus le 5 mai, date de l'ouverture des États Généraux. Voulant célébrer ce « glorieux anniversaire d'où est née la Nouvelle-France » avec éclat, il ordonne par un arrêté que, le dimanche 5 mai 1889, soit distribué « du pain et de la viande à tous les nécessiteux de la commune », que l'on plante « près de la Mairie un arbre commémoratif de cet anniversaire » tandis que la fanfare municipale « jouera la Marseillaise et autres hymnes patriotiques », que l'on pavoise et illumine « tous les établissements communaux » et qu'un « bal soit établi place du Charron de quatre heures à six heures et de huit heures à minuit ». Car il considère que « l'ouverture des États Généraux, le 5 mai 1789, est une grande date d'où a découlé l'ère de la liberté, l'affranchissement du peuple ; que le Tiers-Etat, qui n'était rien, est devenu tout, en reconquérant sa prépondérance de droit naturel, que les États Généraux ont été le prélude à la Révolution Française, l'abaissement de la monarchie, la proclamation des droits du peuple et par suite de la grandeur de la France par la Liberté, l'Égalité et la Fraternité ».

Le 14 juillet 1889 sera fêté sans faste supplémentaire, en fait comme tous les autres 14 juillet, célébré en tant que Fête Nationale depuis 1880.

La vente des possessions blagnacaises

Respectueux des lois, républicain convaincu, Félix Debax est aussi un homme plein de bonté qui s'intéresse à tout ce qui peut rendre la vie de ses administrés plus agréable. Par exemple en 1885, il obtient la baisse du prix des places dans l'omnibus, les conseillers municipaux l'en remercieront au nom de la population blagnacaise ; ou bien il permet aux Blagnacais de passer dans sa propriété et d'emprunter son pont enjambant le Canalet.

¹ Déjà en 1882, simple conseiller municipal, Félix Debax se fait le défenseur de ces lois (voir notre revue n° 7, page 17)

² L'article 94 de la loi du 5 avril 1884 donne l'autorisation aux maires de prendre des « arrêtés municipaux ».

La longueur de son mandat atteste de la confiance, de la considération et de la gratitude des Blagnacais. Le 23 septembre 1899, encore maire de Blagnac mais aussi conseiller d'arrondissement, il vend toutes ses possessions blagnacaises à Madame Augustine Bousquet veuve de Henri Auguste Dominique Maigné consistant « en une maison d'habitation avec jardin d'agrément, bâtiments d'exploitation, chalet, ramier au bord de la Garonne, jardin potager séparé des immeubles ci-dessus par un petit chemin, écuries et remise... » avec des terres labourables et des vignes, le tout dépassant les 5 hectares.

Il était devenu ce « gros » propriétaire terrien non par volonté paternelle mais parce que son frère Alexandre en 1881 s'était désisté en sa faveur de la succession de leur père « pour s'en tenir à la libéralité à lui faite par son père dans son contrat de mariage ».

Le petit chemin

Le « petit chemin », ce « chemin dit des Casernes » traversant sa propriété, prendra logiquement le nom de « Félix Debax ».

Nos Aînés blagnacais se souviennent que dans les premières décennies du XX^e siècle, ils allaient dans ce chemin, en très mauvais état, bordé de ronces, ramasser des plantes aux valeurs médicinales qui poussaient en toute tranquillité. Dans leur conversation, ce chemin « des Casernes ou du Couvent » prenait aussi le nom de chemins « des pauvres » peut-être par opposition à la « rue des Nobles » aujourd'hui rue Bacquière Fonade ou plus certainement parce qu'autrefois les religieuses y servaient une « soupe populaire » aux indigents de la commune.

La maison vendue par Félix Debax a été remplacée par un immeuble, les héritiers de Madame Maigné ont dû morceler les terrains, le Ramier a bien changé depuis la construction de la station de traitement des eaux, le moulin déplacé ne fonctionne plus et le canal, recouvert, a disparu.

L'ALLEE DU CANALET

« Canalet » : que de souvenirs pour les Blagnacais de longue date !

Une rivière navigable

Au XVIII^e siècle, la configuration des lieux diffère de celle que nos contemporains les plus âgés ont connu.

En effet, vers 1770 « aucun atterrissement ne s'était encore formé le long de la rive gauche » de la Garonne. Un peu plus tard « un flot ou ramier purut à la surface des eaux (...), ce terrain désigné sous le nom de ramier de Larigné reçut, à partir de 1835 un accroissement notable et en 1855, à la suite des crues extraordinaires, un nouveau banc de gravier s'ajouta aux premiers atterrissements... »

Ce Ramier, appelé selon les époques, « île de Devant Blagnac », « île Bourbon », « île d'Orléans » puis île de L'Arigné (ou Larigné) et donné à la communauté par le seigneur Charles Dumont époux de Marguerite de Voisins en janvier 1683, « a toujours été séparé de la rive par un bras... »

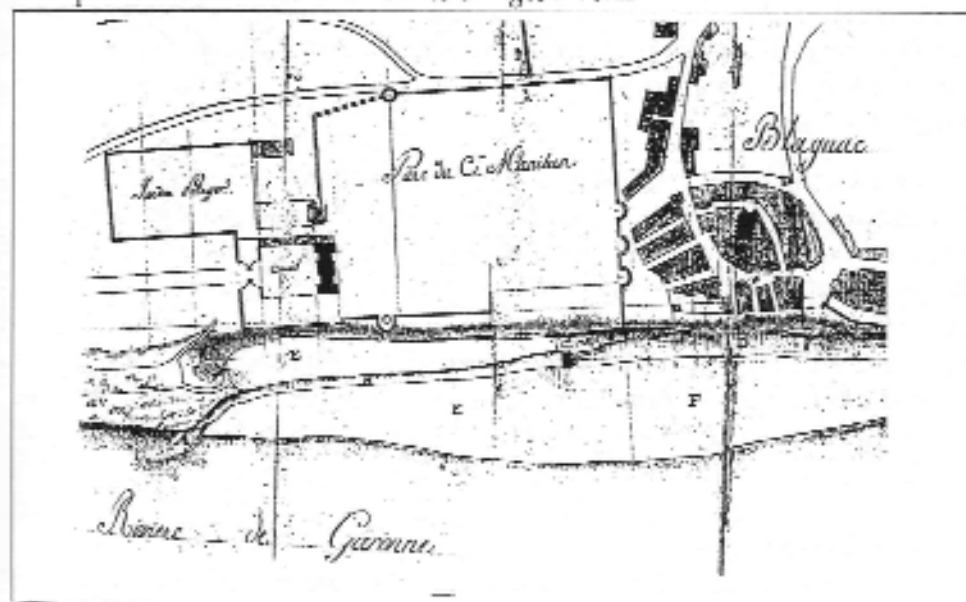
Celui-ci, mieux connu des Blagnacais sous le nom de Canalet « servait autrefois à la navigation des bateaux qui allaient à Bordeaux ou qui en revenaient ».

Bien sûr, il faut faire un effort d'imagination pour voir passer des embarcations sur ce cours d'eau. Depuis ces « temps fort reculés, immémoriaux » dame Garonne, la capricieuse, a tout simplement changé de lit !

Canalet et moulin

En l'an X (1802), autorisé par un arrêté préfectoral, le propriétaire du château Louis Cécile Marie de Campistron, marquis de Maniban et neveu de Joseph Gaspard (voir page 23 et suivantes) établit un moulin à farine sur le bras de Garonne. Dès lors l'histoire du Canalet et du moulin va de pair, mais nous essayerons de parler du moulin quand il s'agira de la « rue du Moulin ».

Monsieur de Maniban fait creuser le canal sur une largeur de huit mètres à partir de « l'extrémité de son jardin anglais »*. Sur les francs bords il pourra déposer les graviers provenant du creusement et des curages à venir.



A : prise d'eau B : canal d'amenée C : emplacement du moulin
D : canal de fuite E : ramier du château F : ramier de la commune (A.M. Blagnac - 304 - plan de 1802)

En 1848, Jean-Pierre Debax et Jean Michel Lavigne deviennent propriétaires du moulin et donc du bras de Garonne formant son canal d'amenée et de fuite. Ils peuvent posséder un batelet pour y circuler, y pêcher, y « laver ou faire laver leur linge ». C'est dire qu'à cette époque les eaux du Canalet étaient claires.

Vers 1855-56, les frères Jacques et Raymond Richou, devenus propriétaires à leur tour, déplacent le moulin à l'emplacement où il a fonctionné jusqu'en 1936 (ou 1935) ravagé par un incendie. Lors de ce déplacement accordé par un décret préfectoral le 1er décembre 1852 il est notamment précisé que « la prise d'eau dans la Garonne sera formée au moyen d'une simple ligne de piquets et de fascines qui aura 25 mètres de longueur et formera saillie à son extrémité de 15 mètres (...), la tête du canal d'amenée sera fermée par cinq vanes qui auront chacune un mètre de largeur (...), dès que les eaux dépasseront le niveau légal de la retenue, le permissionnaire ou son fermier sera tenu de lever les vanes de décharge de manière à ramener et à maintenir les dites eaux à ce niveau (...), d'effectuer le curage à vif fond du canal (...) toutes les fois que la nécessité s'en fera sentir... »

Au début de l'année 1875, les frères Richou reconstruisent en la prolongeant jusqu'à 60 mètres, cette digue « destinée à diriger les eaux dans le canal d'amenée ».

L'idée d'hygiène

Les années passent et le Canalet continue à servir de canal d'amenée et de fuite du moulin. Mais depuis que celui-ci, vers 1920 fonctionne à l'électricité et surtout après sa destruction par les flammes, l'eau circule peu, croupit et le Canalet s'envase. Les inondations sont alors les « bienvenues » pour le nettoyer.

Dès 1928, les conseillers municipaux s'inquiètent de la propreté des rues ruisselantes d'eau de lessive, de celle des égouts et du Canalet. La situation devient de plus en plus critique et l'idée « d'hygiène » faisant son chemin, la municipalité (et en particulier un conseiller : M. Jean Samazan) émet le vœu en juillet 1936 de trouver un moyen de « remédier au mauvais état du Canalet, des divers caniveaux et des égouts ». Les finances communales et les subventions problématiques ne permettent pas de gros travaux.

En décembre de la même année, le groupe socialiste présente son programme en plusieurs pages. Il insiste sur « l'aspect débraillé et peu soigné » de la commune, « du service de nettoiement insuffisant, des égouts vétustes, des odeurs insupportables... » qui

* Ce jardin anglais dans le Ramier, désiré par L.C.M. de Campistron, est, à cette époque, une innovation et l'un des premiers en région toulousaine (A.D.H.G. 2/19 et 90)



Canalet et moulin (Coll. C.C.M.P.)

font fuir les promeneurs. Dans leur liste de travaux urgents figure l'aménagement du Canalet. Mais celui-ci est privé, il appartient aux propriétaires du moulin : les Dejean. Aussi les conseillers municipaux pensent « qu'il y aurait lieu après avoir déterminé les droits et les devoirs des deux parties (propriétaires et commune) de s'entendre amiablement. La solution la meilleure serait la cession de ce canal à la commune avec ou sans indemnité ».

Nous sommes en 1936, il faudra attendre 17 ans pour en arriver à cette solution. Cette année-là, parce « qu'il est indispensable que l'eau circule en permanence dans ce canal pour l'assainissement et l'hygiène », le conseil municipal se contente de faire démolir aux frais de la commune et avec la permission des propriétaires « la maçonnerie qui se trouve à l'intérieur du pont de pierre situé à l'entrée » de ce « cours d'eau ». Dans le courant 1937 ce sont « des affouillements dans les alentours du pont de l'écluse du Canalet » qui préoccupent les conseillers.

Mais bientôt, hélas, les soucis dus à la guerre hantent tous les esprits. Pourtant en février 1942, un ingénieur en chef du génie rural vient pour rechercher « la possibilité de faire le curage du Canalet ». Ces travaux sont seulement « envisagés ». Le Canalet aura tout de même un côté positif en ces temps troublés : en vue des bombardements les riverains ont creusé des abris sur ses flancs.

Un gros problème

C'est vraiment en 1945, lorsque l'occupation allemande aura cessé que la municipalité conduite par Jean-Louis Puig va s'attaquer au problème du Canalet. Les conseillers municipaux demandent à « Madame Dejean propriétaire du canal d'amenée du moulin de vouloir participer au nettoyage de ce dernier ou bien de s'en dessaisir au bénéfice de la commune qui effectuerait les travaux à ses frais ». Madame Antoinette Dejean veut bien se dessaisir non seulement du Canalet mais aussi des « restes du moulin incendié ».

En février 1946, le maire est « autorisé à traiter avec Madame Dejean » car « le canal d'amenée du moulin est devenu (...) le dépotoir de tous les résidus de l'agglomération qui s'y déversent (...) c'est un véritable foyer de maladies pestilentielles et les murs du moulin incendié peuvent être utilisés pour la création soit de bains-douches, soit d'un abattoir, soit de toute autre installation destinée à devenir une source de revenus pour la commune ».

L'affaire suit son cours, une promesse de vente est même signée par Madame Dejean en avril. Mais tout est à refaire dès le mois de mai. Le Canalet et le moulin ont un nouveau propriétaire : Monsieur Antonin Garric.

Excédés sans doute, les conseillers municipaux, conscients du danger sur le plan de l'hygiène décident « l'expropriation pour cause d'utilité publique du canal d'amenée du moulin ainsi que des vestiges du moulin incendié afin de permettre d'effectuer les travaux d'aménagement du dit canal ». Le nouveau propriétaire proteste voulant faire les travaux lui-même.

En novembre 1947 rien ne semble fait. Mais cette question « n'est pas perdue de vue » et la municipalité voudrait « une solution rapide tant pour l'esthétique du ramier que pour la salubrité publique » et se demande si elle a « intérêt à poursuivre l'expropriation du Canalet » ou à « engager des pourparlers avec le nouveau propriétaire ».

Ce dernier fait savoir en février 1950 qu'il « céderait le Canalet à la commune pour la somme de 3.200.000 francs ». Mais « cette offre ne reflétant pas du tout une estimation sur des bases raisonnables » les conseillers municipaux décident de ne pas donner suite à cette proposition et émettent « le vœu que les démarches pour l'expropriation soient activées ».

L'achat par la commune

Pourtant sur les conseils du préfet, cette solution est abandonnée et la municipalité continue les pourparlers en vue de l'achat de ce Canalet devenu « une plaie insupportable »

En janvier 1952, Jean-Louis Puig, maire : « fait connaître au conseil municipal que suite aux pleins pouvoirs qui lui ont été donnés dans la séance du 10 décembre 1951 pour traiter l'achat du Canalet aux mieux des intérêts de la commune » il a effectué une enquête auprès de la « direction de l'Enregistrement et des Domaines » qui a estimé « la valeur vénale du terrain à un minimum de 20.000 francs ».

Cette somme paraît à tous une sous-estimation. Aussi, dans cette même séance, le conseil municipal « considérant :

- 1) que l'achat du Canalet d'une superficie totale de 1 hectare 37 centiares (...) est une nécessité impérieuse pour l'hygiène et l'esthétique du Ramier
- 2) que le projet d'égout central à créer à Blagnac doit emprunter l'axe de ce canal, ce qui supprimera les émanations pestilentielles et les invasions de moustiques en été
- 3) que la dératisation de la ville qui a déjà coûté plus de 200.000 francs ne sera vraiment efficace qu'après l'aménagement des travaux prévus au Canalet
- 4) que les eaux usées de Blagnac ne peuvent actuellement s'écouler normalement faute d'entretien du Canalet

(...) approuve le prix de 300.000 francs, montant de la transaction entre Monsieur le Maire de Blagnac et le vendeur, la Société d'Etudes et de Fondations, rue Saint-Exupère à Blagnac, dont le directeur est Monsieur Galaup... », le nouveau propriétaire.

En juillet 1953, cet achat « étant virtuellement terminé », les conseillers municipaux décident « de demander au Service du Génie Rural d'étudier un projet complet de réseau d'égout dont le Canalet, se trouvant au point le plus bas de Blagnac, servirait de tracé au collecteur central ». Le projet se fera par tranches « au fur et à mesure des disponibilités communales ».

En 1959, la « question épineuse » du Canalet n'est toujours pas réglée car elle dépend de « l'assainissement des rues » environnantes. Ces travaux pèsent lourd sur le plan financier. Aussi, en 1961, la municipalité doit faire appel à l'aide du Conseil Général car il est de plus en plus urgent d'effacer cet « égout à ciel ouvert au centre de notre ville ».

En 1965, Jacques Puig remplace son père décédé et en août il informe le conseil municipal « qu'un bulldozer sera prêté par le service de nettoyage de la ville de Toulouse afin de combler le Canalet ». Les travaux d'assainissement se poursuivent les années suivantes. Enfin le 11 mai 1968, M. le Maire « signale que le busage du Canalet est effectué ».

La longue histoire du Canalet s'arrête là. Aujourd'hui le nom de l'allée qui devrait

subsister dans l'aménagement prochain du Ramier, rappelle seul l'existence de cet ancien bras de la Garonne.

Certains « Aînés » Blagnacais regrettent sa disparition et pensent que bien entretenu il aurait contribué à la beauté du Ramier.

Suzanne Béret

(Rue du Moulin : voir 3^e de couverture)

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives municipales de Blagnac
 - Série E : Registres paroissiaux - Etat Civil
 - Plan d'Alignement de 1867
 - ECHE (Guy), « Blagnac, ville ou village », Toulouse, Eché 1985
 - LAVIGNE (Bertrand), « Histoire de Blagnac », Toulouse 1875, réédition Marseille, Lafitte 1978
 - Témoignages de nombreux Blagnacais que je remercie
 - Rue Félix Debax
 - Archives municipales de Blagnac
 - Série D : 1 D 25 - 1 D 26 - 1 D 27 - 3 D 8 - Série F : 1 F 2 - Série H : 2 H 5
 - Archives départementales de la Haute-Garonne
 - Etat Civil - 1 F 58 - 3 E 30 104 - 3 E 30 113 - 3 E 30 841 - 3 F 31 055
 - Annuaire de la Haute-Garonne de 1880 à 1900
 - Divers actes notariés non déposés aux Archives départementales et encore à l'étude des notaires Camps et Charras, 5, rue du Périgord à Toulouse
 - Bulletin des Lois de la République Française : numéro 835 - 21 mai 1884
 - « La Dépêche » du 9 juin 1901
 - FRUNFAU (Marie-Noëlle), « Le parc du château Maniban à Blagnac au XVII^e siècle » in « Toulouse et le Midi Toulousain entre terre et ciel du Moyen Age à nos jours », les Amis des Archives de la Haute-Garonne, Toulouse 1994
- Allée du Canalet**
- Archives municipales de Blagnac
 - Série D : 1 D 13 - 1 D 28 - 1 D 29 - 1 D 30 - 1 D 31 - 1 D 32 - 5 D 1

NOTRE MARIANNE

A l'approche du XXI^e siècle une frénésie subite de changement s'est abattue sur certains d'entre nous. Parmi ces initiatives « novatrices », nous avons relevé celle de l'Association des Maires de France qui a voulu faire élire la « Marianne de l'an 2000 ».

L'AMF et le Crédit local de France-Dexia « ont pensé que la Marianne qui, dans les mairies, symbolise la République, pourrait prendre un air plus contemporain ». A cet effet « ils ont décidé de consulter l'ensemble des maires pour présider au choix de cette nouvelle effigie ».

Le vote par correspondance des maires a mis « en concurrence des personnalités du monde du cinéma, de la chanson, du sport et de la mode ». Cinq « candidates » ont été retenues « pour leur jeunesse et leur dynamisme » : Lactitia Casta, mannequin et actrice ; Patricia Kaas, chanteuse ; Estelle Hallyday, mannequin et présentatrice de télévision ; Danièle Lumbroso, présentatrice et productrice de télévision et Nathalie Simon, ancienne véliplanchiste et animatrice de télévision.

Dans l'esprit des organisateurs cette nouvelle Marianne « au-delà des valeurs intemporelles de Liberté, Egalité, Fraternité, portera les valeurs civiques auxquelles aspirent les Français d'aujourd'hui et symbolisera une société solidaire, ouverte et tolérante ».

Parmi les 36.000 maires de France beaucoup se sont demandés si véritablement les personnalités pour lesquelles ils devaient voter incarnaient bien toutes ces valeurs. Certains ont même eu quelques mouvements de colère. Joël Labbé, maire de Saint Nolf (Morbihan) pense que ce « drôle de scrutin », « ce jeu » auquel les maires sont appelés à jouer « est bien à l'image de notre société en cette fin de siècle où l'apparence, l'argent, la réussite individuelle sont érigés en valeurs suprêmes dans une ambiance de showbiz à l'américaine ». Aussi « l'heureuse élue, aussi jolie soit-elle » sera la représentation « d'un symbole de la société actuelle » et non des « valeurs de la République ».

Dans notre région, selon une enquête de « La Dépêche du Midi » (28 septembre 1999), la moitié des élu(e)s ont préféré s'abstenir.

André Laure, maire de Montastruc-la-Conseillère trouve « qu'identifier la République à une vedette, c'est léger » ; Guy Hellé, maire de Carbonne pense que « son visage ne doit pas être associé à une personnalité, aussi belle soit-elle... ». D'autres, comme Marc



(Photothèque municipale)

Mengaud, maire de Lanta, ont préféré « se pencher sur les dossiers de [leur] commune plutôt que de répondre à de telles futilités ».

À Blagnac, le maire, Bernard Keller, ne s'est prononcé pour aucune des candidates car son choix va vers la Marianne « qui trône dans la salle du Conseil Municipal » et qui incarne à ses yeux « l'image même de la République probe et généreuse, avec ses traits graves mais non dénués de sensualité, ses yeux grands ouverts, son expression réfléchie ». Cette Marianne en bois, a été sculptée en 1968-69 par C. Ripoché. Celui-ci originaire de Bordeaux avait, à cette époque, exposé ses œuvres dans le hall de l'ancienne aérogare.

La municipalité, séduite par son talent, lui avait commandé une Marianne. Il l'a réalisée selon sa propre inspiration, selon un modèle connu de lui seul. Cette « pièce unique » a une valeur bien supérieure aux Mariannes faites en série.

Elle diffère de la « Marianne d'or » décernée à notre ville en 1984. Ce concours organisé dans le cadre de « Mairic - Expo 84 » avait pour but de récompenser douze communes « ayant eu des initiatives particulièrement ingénieuses ». La ville de Blagnac a été « distinguée pour son système de thématique à réponse vocale ».

Cette Marianne au sein découvert se rapproche des premières effigies de la République, sorte de « mère nourricière » de tous les Français.

Lorsqu'en 1789, la Révolution anéantit la Monarchie, l'idée de la Liberté qu'elle véhicule s'incarne dans de nombreuses statues représentant le plus souvent « une femme drapée à l'ancienne » et coiffée « d'un bonnet phrygien » ou « bonnet de la liberté ».

Le 22 septembre 1792, la République est proclamée et le 25, la Convention déclare que le sceau de l'État sera une « figure de la Liberté... une femme vêtue à l'antique, debout, tenant de la main droite une pique surmontée du bonnet phrygien ou bonnet de la Liberté ».*

Durant la décennie suivante, cette femme « glisse de la définition d'idée universelle de la liberté à celle de République française ».

Apparaissent alors les premiers bustes de la République, ancêtres des « Mariannes » de nos mairies, réalisés tous à partir d'un modèle anonyme, non connu du public.

* Bonnet phrygien : coiffure semblable au bonnet d'affranchi de la Rome antique et qui devient pendant la Révolution, sous le nom de « bonnet rouge » l'emblème de la liberté et de la République.



À Puylaurens, dans le Tarn, on « traite Marianne comme l'enfant du pays ». En effet, c'est ici, en octobre 1792, que ce prénom est associé pour la première fois à la République. Un chansonnier local, Guillaume Lavabre, cordonnier, protestant, fête à sa manière, les succès des armées républicaines commandées par Kellerman et Dumouriez qui sauvent la France de l'invasion prussienne en remportant, le 20 septembre, la bataille de Valmy. Il écrit en occitan « La Garisou de Marianno » (La guérison de Marianne) :

« Marianne trop atlaquée / D'une forte maladie / (...) Dillon, Kellerman, Custine / Ont commencé de chasser / La trop méchante vermine / Qui u faillit l'étouffer / (...) L'élixir de Dumouriez / (...) Lui a bien dégagé le poumon... »

Pourquoi ce prénom plutôt qu'un autre ? Selon Maurice Agulhon deux suppositions prévalent. « L'une consiste à lire dans Marianne la contraction de Marie-Anne. Doublement lié à la vénération de la

Vierge Marie dont Sainte Anne était la mère, ce prénom est extrêmement répandu au XVIII^e siècle (...). L'autre rappelle que Marianne en un seul mot dérive de Mariamné, princesse juive antique, persécutée par un tyran nommé Hérode et, comme telle, récupérée comme héroïne préchrétienne... »

Sur 1760 filles nées à Blagnac de 1700 à 1782, à peine un peu plus d'une trentaine se prénommeront Marie-Anne ou Marianne. Les Blagnacais préfèrent « Marie » tout court ou « Jeanne ».

Le prénom « Marianne » continuera à circuler dans le Midi mais ne s'imposera véritablement en France comme celui de la République qu'après 1870.

Les bustes de la République auront à se cacher durant de longues périodes :

Consulat, Premier Empire, Restauration, Monarchie de Juillet, Second Empire et même plus près de nous sous le Régime de Vichy.

Furtivement revenue lors de la Deuxième République, Marianne réapparaîtra, triomphante, à l'avènement de la Troisième République ou à la Libération.

Aujourd'hui 15.000 maires de France ont désigné par 5.099 voix Laetitia Casta comme la « *Marianne de l'an 2000* ». Son buste, œuvre de Marie-Paule Deville-Chabrolle, a été dévoilé le 23 novembre 1999, lors du Congrès des Maires. Cette star succède à Brigitte Bardot (1969), à Mircille Mathieu (1978), à Catherine Deneuve (1985), à Anne Sinclair et à Inès de la Fressange.

Ces femmes, qualifiées par Maurice Agulhon de « *Marianne starisées* » ou de « *stars mariannisées* », au succès éphémère, connaissent autant de détracteurs que d'admirateurs. Mais, personnalités trop connues, elles « *n'incarnent pas le respect unanime que l'Etat républicain est censé requérir* ».

Notre maire a eu raison de conserver « notre Marianne », modèle anonyme et unique, mais nous nous demandons quelle aurait été la réaction des Blagnacais si son choix avait été différent ?

L'élection de la « *Marianne de l'an 2000* » a provoqué quelques remous parmi les maires appelés à voter, mais le grand public est resté bien indifférent.

Marianne, spécificité française (la France est le seul pays républicain à représenter la République sous les traits d'une femme) et dont la présence dans les mairies n'est pas obligatoire, fait partie de notre identité culturelle nationale. Simplement le militantisme primitif est devenu « folklore ».

A l'heure de l'Europe, notre Marianne au bonnet phrygien est-elle encore « l'emblème » incarnant pour « *tous les peuples la liberté et la fierté républicaine* » comme le voulait la Convention, est-elle encore porteuse de l'image de la France ?

Suzanne Bérét

Sources et Bibliographie

- Archives municipales de Blagnac :
- Registres paroissiaux
- AGULHON (Maurice), « *Marianne. Les visages de la République* » - Editions Gallimard - Découverte, 1992.
- « Bulletin officiel municipal de Blagnac » - n° 4 - 1971
- « Forum », Avril 1981 - Janvier 1985
- « Maires de France », Septembre et Novembre 1999
- « La Dépêche du Midi », 12 septembre - 16 septembre - 26 septembre - 8 octobre - 10 octobre - 24 novembre 1999

Je remercie tous les services municipaux qui m'ont aidée à écrire certaines parties de cet article.



Scout de la 1^{re} République - 1792